



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance	5
Adoption des procès-verbaux des 14 mars et 2 avril 2024	7
Programme d'actions 2025	23
Réponse à un appel à projet européen pour les travaux de recherche-actions concernant la forêt de Chantilly	103
Ouverture d'une boutique des producteurs	109
Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de l'Oise	113
Ouverture d'un poste de rédacteur territorial et fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe	117
Augmentation des heures de vacation	121
Décisions du Bureau	125
Décisions du Président	129
Questions diverses	135

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX
DES 14 MARS ET 2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 20 février 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	14
Nombre de votants	45

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Corry NEAU

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Yves BIANCHINI, François DUMOULIN, François BARTHIE, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Joël BOUCHEZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Pascale LOISELEUR, Didier WROMBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGGOO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles METTAI à François DESHAYES, Stéphanie VAN EUW à Manoëlle MARTIN, Patrick BARRETT à François DROUIN, Jérôme PINSSON à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Jacques RENAUD à Didier WROMBLEWSKI, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY, Philippe FROIDEVAL à Sylvie LECLAIR, Abderhamane GUERZOU à Daniel DRAY, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND.

Assistaient également : Cécile MALET, Déléguée suppléante de Coye-la-Forêt, Christine COOREVITS, Déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2023 ;
- Modification du programme d'actions 2024 ;
- Débat d'orientations budgétaires ;
- Convention-cadre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'ILE-DE-FRANCE ;
- Décisions du Bureau et décisions du Président ;
- Présentation des études de capacité foncière ;
- Présentation des Atlas de la Biodiversité Communale ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024

Monsieur MARCHAND rappelle que le Comité syndical a voté le programme d'actions 2024 lors de sa séance du 12 décembre dernier.

Il rapporte que le Conseil régional d'Ile-de-France a revu à la baisse sa subvention aux actions des 4 PNR et que pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France, cela se traduit par une baisse de la subvention de la Région Ile-de-France de 25 000 € en crédits de fonctionnement et de 28 000 € en crédits d'investissement.

Il ajoute qu'il faut donc revoir le programme d'actions et diminuer à la baisse les opérations que finance la Région Ile-de-France.

Il propose les modifications suivantes :

Crédits de fonctionnement :

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique 2024 :

- Une phase de l'opération sera basculée en 2025.

Le coût de l'opération passe de 50 000 € à 44 000 €.

Programme de communication :

- Il reste des crédits sur des enveloppes précédentes, qui seront utilisés pour le plan de travail de 2024.

Le coût de l'opération passe de 33 365 € à 23 365 €.

20 ans du PNR – Fête du Parc :

- La partie communication sera basculée sur le programme de communication et les animations sur la fiche « Sensibilisation du Grand public » qui sera moins dense le reste de cette année.

Le coût de l'opération passe de 57 906 € à 48 906 €.

Crédits investissement :

Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique" :

- C'est une opération nouvelle qui nécessite du temps de préparation.

Le coût de l'opération passe de 20 000 € à 15 000 €.

Fonds d'intervention "Etudes d'aménagement" :

- Cette baisse semble possible, compte tenu des demandes et des enveloppes précédentes encore en cours.

Le coût de l'opération passe de 110 000 € à 100 000 €.

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal :

- L'enveloppe avait été sensiblement augmentée pour pouvoir financer un peu de maîtrise d'œuvre pour des projets de communes rurales. La baisse est faible et l'enveloppe devrait suffire.

Le coût de l'opération passe de 190 000 € à 183 263 €.

Renouvellement des panneaux "Commune du Parc naturel régional" :

- Compte tenu des coûts des matériaux qui s'envolent, cette tranche que l'on pensait être la dernière ne sera pas suffisante. Il est donc proposé de prévoir une dernière tranche plus importante en 2025.

Cette opération est donc annulée.

Monsieur MARCHAND constate que l'opération consiste en fait à décaler les actions. Il explique que lors du Bureau, il a été décidé de réagir et d'adresser un courrier à la Présidente de Région, pour regretter cette baisse de crédits, expliquer que le PNR s'adaptera et différera ses actions mais qu'il espère aussi un retour à l'engagement de la Région quand la conjoncture sera plus favorable.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident les modifications du programme d'actions 2024 présentées.

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARCHAND commente le rapport d'orientations budgétaires.

Il rappelle qu'il est construit suivant le même modèle que les années précédentes car la Charte cadre très fortement les recettes ainsi que les dépenses, notamment les postes de personnel.

Il explique que la section de fonctionnement du budget primitif sera en hausse pour tenir compte de l'inflation d'un certain nombre de postes de dépense et de l'achèvement des recrutements liés à l'extension du périmètre.

Concernant le personnel, il explique qu'il est proposé :

- Le recrutement du dernier chargé de mission envisagé par la Charte ;
- Le renouvellement pour 2 ans du contrat du chargé de mission « Filière bois » en mobilisant les crédits du COTTRI. Ce poste sera affecté au budget opérationnel.

Concernant la section d'investissement du budget principal, il rappelle que les crédits concernent les opérations non terminées de 2020, 2021, 2022 et 2023 et qu'à ces dépenses, seront ajoutés les crédits de paiement 2024 des Autorisations de Programme correspondant aux opérations du programme d'actions 2024.

Pour ce qui est du budget opérationnel, Monsieur MARCHAND explique que le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal) et qu'il inscrira :

- Des crédits de paiement des opérations antérieures de 2020, 2021, 2022 et 2023, non terminées ainsi que les recettes ;
- Des crédits de paiement des opérations du programme d'actions 2024 ainsi que les recettes.

Il indique que lors du Bureau, le tableau d'avancement des opérations a été examiné, qu'il montre que les opérations se déroulent correctement et qu'il sera présenté lors du prochain Comité syndical.

Monsieur MARCHAND rapporte que le rapport d'orientations budgétaires donne des éléments sur le personnel, notamment les principes de rémunération.

Il rappelle que l'équipe comprend des fonctionnaires et des non fonctionnaires, avec des avancements au même rythme mais que le PNR aura sans doute des majorations de charges de personnel à l'avenir, certains postes étant plus difficiles à recruter.

Il note enfin que l'excédent de fonctionnement du budget principal devrait permettre de compenser ces hausses.

Il demande s'il y a des questions ou des observations. Aucune observation ou question n'est formulée.

Monsieur MARCHAND propose que le Comité syndical prenne formellement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

5. CONVENTION-CADRE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'ILE-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND rappelle qu'un Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France vient d'être créé et qu'il est proposé de signer avec lui une convention de partenariat similaire à la convention signée avec le CEN Hauts-de-France.

Monsieur MARCHAND demande si des opérations sont déjà identifiées.

Sylvie CAPRON répond que oui, dans le cadre du programme d'actions 2024, il est prévu une opération d'assistance technique et scientifique, selon les mêmes principes d'action qu'avec le CEN des Hauts-de-France ainsi que la réalisation de 2 Atlas de la Biodiversité Communale.

Elle ajoute qu'elles seront inscrites dans la convention pluriannuelle d'objectifs qui sera proposée lors d'un prochain Bureau.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident la convention-cadre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France et autorisent le Président à la signer.

6. DECISIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND commente la liste des décisions que le Bureau a été amené à prendre, conformément aux statuts et à sa délégation de pouvoirs.

Il rappelle que le Bureau donne des avis sur les projets et décide de l'attribution de subventions ou d'actions dans le cadre des fonds qui permettent d'agir avec réactivité.

Puis il commente les décisions du Président qui sont passées en application des décisions du Comité syndical et du Bureau.

Il demande s'il y a des questions ou des observations. Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer à la présentation des études de capacité foncière.

7. PRESENTATION DES ETUDES DE CAPACITE FONCIERE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR, Urbaniste au PNR.

Claire GOUDOUR présente les études de capacité foncière qui ont été réalisées pour les communes de Chantilly, Pont-Sainte-Maxence, Survilliers et Luzarches, par Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région, avec la collaboration de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise et celui d'Île-de-France.

Après la présentation, des questions sont posées :

Monsieur MARCHAND demande si les secteurs mixtes (logements, activités) ont été repérés. Claire GOUDOUR répond que oui.

Monsieur MARCHAND observe que toucher au règlement du PLU pour faciliter l'urbanisation d'une parcelle, peut engendrer des conséquences sur les autres parcelles du secteur qu'il faut bien anticiper.

Claire GOUDOUR répond que le meilleur outil est l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui permet de déroger au règlement et de composer le projet.

Il est demandé si on peut mettre un Emplacement Réservé pour faire du logement.

Claire GOUDOUR répond que oui s'il s'agit de logement social, sinon que ce n'est pas possible.

Monsieur DROUIN, délégué de PONT-SAINT-MAXENCE, indique que la commune de Pont-Sainte-Maxence envisage de réviser son PLU, que dans ce cadre, elle souhaite préserver une zone pour en faire un îlot vert, qui est pourtant constructible dans le PLU actuel et qui subit des pressions fortes. Il demande quel outil permettrait de préserver ce terrain en attendant la révision du PLU.

Claire GOUDOUR répond que la commune peut mettre un sursis à statuer si un permis d'aménagement ou un permis de construire venait à être déposé à la condition que le PADD ait été déjà débattu en Conseil municipal.

Monsieur PICHERY, Maire de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, demande combien de temps ont pris ces études. Claire GOUDOUR répond 18 mois mais qu'il a fallu créer et tester la méthode.

Monsieur MARCHAND observe que la maîtrise de l'urbanisation d'un secteur est compliquée car l'urbanisation d'une parcelle située en limite du secteur, peut hypothéquer la suite de l'opération.

Claire GOUDOUR répond que, dans certains cas, l'intervention des établissements publics fonciers est utile car elle permet de maîtriser l'ensemble.

Madame DUBREUCQ, déléguée d'APREMONT, demande quelle est la taille et la superficie des communes qui ont réalisé ces études.

Monsieur MARCHAND répond que Luzarches et Survilliers comptent environ 4 000 habitants et que Chantilly et Pont-Sainte-Maxence ont entre 10 000 et 13 000 habitants.

Il ajoute que la superficie totale de la commune ne veut rien dire car ce qui compte c'est l'enveloppe urbaine.

Il observe que la méthode peut tout à fait convenir à des villages, que dans ce cas les parcelles étudiées seront moins nombreuses mais que le résultat sera tout aussi intéressant.

Il remarque que ces études permettent d'imaginer comment la commune pourra devenir dans 50 ans.

Il remercie Claire GOUDOUR qui annonce qu'un appel à projet sera effectué au printemps pour intégrer de nouvelles études de capacité foncière dans le programme d'actions 2025.

Monsieur MARCHAND espère que des petites communes répondront.

8. PRESENTATION DES ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR.

Jean-Luc HERCENT présente les Atlas de la Biodiversité Communale qui ont été réalisés dans 6 communes : SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, AUGER-SAINT-VINCENT, PLAILLY, THIERS-SUR-THEVE, COYE-LA-FORET et PRECY-SUR-OISE. Il souligne que les ABC de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, AUGER-SAINT-VINCENT, PLAILLY sont terminés et que les 3 autres sont en phase de rédaction du document.

Il présente la méthode, les actions menées dans les communes, les résultats issus des inventaires et des documents disponibles et les actions proposées.

Monsieur DUMOULIN, Maire de COURTEUIL, demande si le fait qu'il y ait davantage d'espèces aujourd'hui cache néanmoins la disparition d'autres espèces.

Jean-Luc HERCENT répond que oui, qu'il y a des espèces qui n'ont pas été revues et qui ont très certainement disparu et que l'augmentation du nombre d'espèces est liée aux inventaires développés plus nombreux et plus précis.

Monsieur PICHERY demande s'il y a une restitution aux habitants. Jean-Luc HERCENT répond que oui, 3 réunions publiques sont organisées : une au démarrage pour expliquer ce qu'est un ABC et les inventaires et animations qui vont être mis en place au cours de la réalisation de l'ABC, une pour présenter un premier état des lieux sur la commune et un autre en fin d'exercice pour dresser le portrait de la biodiversité dans la commune et proposer les actions à mettre en œuvre pour préserver et valoriser cette biodiversité.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il lui semble important que les ABC comportent un plan d'actions pour la commune et les habitants afin que les ABC ne soient pas seulement des inventaires.

Constatant qu'il n'y a plus de questions sur le sujet, ni de questions diverses, il remercie Jean-Luc HERCENT et propose de lever la séance en invitant les membres à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22H30.

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 8 mars 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	24
Nombre de pouvoirs	23
Nombre de votants	49

Étaient présents :

- Collège des Régions : François DESHAYES.
- Collège des Départements : Anthony ARCIERO.
- Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Béatrice BRIN, Virginie PARDO, Cécile MALET, Pierre BARROS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Patrice URVOY, Joël BOUCHEZ, Leslie PICARD, Céline CAUDRON, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique VERDRU, Evelyne VAN HAECKE, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFLET, Yves CHERON, Juliette de LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir :

- Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Corry NEAU à Antony ARCIERO, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Philippe FROIDEVAL à Daniel DRAY, Paule LAMOTTE à Yves CHERON, Jean-Paul DOUET à Yves CHERON, Stéphane PETERS à Leslie PICARD, Christophe VAN ROEKEGHEM à Leslie PICARD, Cécile GAUVILLE-HERBET à Pierre BOUFFLET, Pascale LOISELEUR à Pierre BOUFFLET, Thierry BROCHOT à Dominique VERDRU, Corinne TANGE à Véronique BRETENOUX, Abderhamane GUERZOU à Véronique BRETENOUX, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND, Célia DELAHAYE à Didier WROBLEWSKI, Jean-Paul GAY à Didier WROBLEWSKI, Dimitri ROLAND à Juliette de LOMBARDON, Sylvie BOCOBZA à Evelyne VAN HAECKE, Baptiste MONMIREL à Evelyne VAN HAECKE, Patrick BARRETT à Françoise DUBREUCQ, Jérôme PINSSON à Céline CAUDRON, Sylvie LECLAIR à Béatrice BRIN, Thierry PICHERY à Pierre BARROS, Philibert de MOUSTIER à Dominique VERDRU.

Assistaient également :

- Dominique DUFUMIER, délégué suppléant de FOSSES, Eric SZWEC, délégué suppléant de SURVILLIERS, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Rapport d'activités ;
- Comptes administratifs 2023 ;
- Comptes de gestion 2023 ;

- Autorisations de Programmes/Crédits de paiement, Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement ;
- Budgets primitifs 2024 ;
- Création et renouvellement de postes ;
- Ouverture des heures de vacation ;
- Contrat de Parc avec la Région ILE-DE-FRANCE ;
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- Convention-cadre d'accès et d'utilisation des missions et services hors cotisations proposés par le Centre de gestion de l'Oise (CDG60) ;
- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonnée par le Syndicat d'énergie de l'Oise ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

Monsieur MARCHAND propose de laisser parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du rapport d'activités.

2. RAPPORT D'ACTIVITES

Sylvie CAPRON présente le rapport d'activités 2023.

Monsieur BARROS, Délégué de la commune de FOSSES, demande si le PNR s'est rapproché d'autres territoires pour échanger sur les conséquences du changement climatique sur la forêt. Il cite les forêts de territoire de montagne où les essences meurent à partir d'une certaine altitude. Il indique aussi que de nouvelles essences sont introduites.

Sylvie CAPRON répond que les forêts de montagne sont très différentes des forêts de plaine situées dans le Bassin parisien car ces dernières sont des forêts de production exploitées à des fins économiques, ce qui n'est pas le cas des forêts montagneuses.

Elle indique, qu'à sa connaissance, aucune forêt de plaine n'a fait l'objet des investigations qui ont lieu à Chantilly.

Elle indique que l'adaptation de la forêt ne concerne pas seulement le type d'essences à planter mais aussi la gestion forestière proprement dite.

Elle explique que l'Institut de France va passer progressivement d'une exploitation standardisée de la forêt à une forêt qu'il faudra jardiner.

Elle ajoute que les forêts vivantes du futur seront des forêts mélangées, à couvert continu, avec l'introduction progressive d'essences méditerranéennes.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer aux aspects comptables et budgétaires de l'ordre du jour.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Monsieur MARCHAND commente les résultats des comptes administratifs du budget principal et du budget opérationnel.

Concernant le budget principal, il observe que la section de fonctionnement est très largement excédentaire, avec un solde positif de 1 931 980 €.

Il insiste sur le fait que le PNR est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important :

- Le PNR doit pourvoir aux dépenses courantes de fonctionnement dès le début de l'année alors que les cotisations ne rentrent qu'en juin ;
- Le PNR doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions ;
- Les statuts ne prévoient pas l'indexation des cotisations des principaux contributeurs (Régions, Département, Etat) sur l'inflation. Il souligne qu'à l'avenir, il est possible que certains postes coûtent plus chers en raison de la tension du marché de l'emploi.

Monsieur MARCHAND note que les dépenses de fonctionnement de 2023 sont en hausse par rapport à celles de 2022.

Il observe que les dépenses de personnel sont conformes à ce qui est inscrit dans la Charte.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND souligne les inévitables décalages entre l'inscription de la dépense et de la recette puis la réalisation complète, tant pour les dépenses que pour les recettes perçues.

Il souligne que les déficits des deux sections du budget opérationnel sont liés au versement attendu des subventions.

Il commente enfin le tableau de l'état d'avancement des opérations, qui montre que les opérations avancent bien et que les taux de réalisation sont satisfaisants.

Puis, il quitte la salle.

Monsieur DRAY, Vice-Président du PNR, demande si les membres du Comité syndical ont des questions.

Aucun membre n'ayant de question, il met aux voix les comptes administratifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget opérationnel.

4. COMPTES DE GESTION 2023

Monsieur MARCHAND observe que les comptes de gestion établis sont identiques aux comptes administratifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2023 du budget principal et du budget opérationnel.

5. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur MARCHAND rappelle qu'afin de tenir compte de la nouvelle nomenclature M57, le budget principal et le budget opérationnel comprendront des autorisations de programme qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel et que la section de fonctionnement du budget opérationnel comprendra des autorisations d'engagement qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

Il donne la liste des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Il observe que les crédits de paiements ne s'étalent jamais au-delà de 2025.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Comité syndical ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent les autorisations de programme et les autorisations d'engagement ainsi proposées.

6. BUDGETS PRIMITIFS 2024

Monsieur MARCHAND présente les budgets 2024. Ils notent qu'ils sont conformes à ce qui a été présenté dans le rapport d'orientations budgétaires.

Il cite les recettes attendues notamment la participation de l'État passe de 100 000 € à 130 000 €.

Il souligne que le Département du Val d'Oise ajoute une subvention de 45 000 € pour des opérations alors que la Région Ile-de-France a pris la part à sa charge des participations des Départements franciliens.

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique que la cotisation des communes est indexée sur l'inflation, ce qui donne une cotisation de 2,95 € par habitant pour 2024.

Il observe que les dépenses prévues en 2024 sont en augmentation mais respectent le cadre de la Charte, notamment en ce qui concerne le personnel.

Il note que le budget principal proposé au vote est en suréquilibre, ce qui est possible après le vote du compte administratif.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND indique que les recettes et les dépenses sont celles liées aux opérations des programmes antérieurs qui ne sont pas terminées ainsi que les opérations du programme d'actions 2024.

Il note que des virements sont nécessaires pour équilibrer les sections, ce qui n'est pas problématique avec l'excédent de fonctionnement du budget principal dégagé.

Enfin, il souligne que les montants des budgets sont le résultat des cumuls des résultats antérieurs.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Comité syndical ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndicat décide :

- **D'affecter l'excédent du compte administratif 2023 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2024,**
- **De fixer, pour 2024, le montant de la cotisation :**
 - **des communes totalement comprises à 2,95 € par habitant**
 - **de la commune de Creil 6 190 €**
 - **de la commune de Saint-Maximin à 8 403 €**
 - **de la commune de Verneuil-en-Halatte à 4 033€**
 - **de la commune de Fosses à 9 504 €**
 - **de la commune de Survilliers à 4 404 €,**
 - **de la commune de Nanteuil-le-Haudouin à 1 955 €**
 - **de la commune de Beaumont sur Oise à 4 942 €**
 - **de la commune de Maffliers à 4 679 €**
 - **de la commune de Mours à 4 313 €**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2024 du budget principal,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget principal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2024 du budget opérationnel,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget opérationnel, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune**
- **D'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.**

7. CREATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES

Monsieur MARCHAND explique que, pour finir la montée en puissance de l'équipe telle que prévue par la Charte, il est proposé de recruter un chargé de mission en charge des questions de développement qui sont ou ont vocation à être traitées par le PNR (métiers d'art, tiers lieux, derniers commerces, prise en compte de l'environnement dans les activités économiques, économie circulaire, etc.) qui ne sont aujourd'hui pas traités par la Commission, faute de moyens humains à allouer.

Il ajoute qu'il est proposé de renouveler le poste de chargé de mission « Filière bois » affecté au budget opérationnel et financé par les recettes du COTTRI.

A l'unanimité, le Comité syndicat décide :

- **D'ouvrir un poste de chargé de mission « Développement », à temps complet, à pourvoir à compter du 1^{er} mai 2024, ouvert aux contractuels et aux agents de la catégorie A.**
- **De renouveler le poste de chargé de mission « Filière bois » pour 2 ans.**

8. OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional organise des manifestations et participe à de nombreux salons qui sont tenus par du personnel vacataire que le Parc forme.

Il propose d'ouvrir 1000 heures de vacation pour l'année 2024.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de l'ouverture de 1000 heures de vacation jusqu'au 31 mars 2025, rémunérées sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif échelle CI.

9. CONTRAT DE PARC AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND explique que la Région Ile-de-France propose de renouveler les Contrats de Parc, passés avec chacun des Parcs et l'Etat, pour la période 2024/2026.

Il note que, dans le Contrat de Parc, l'Etat s'engage à consacrer 130 000 € par an aux frais de structure du Parc, soit une hausse de 90 000 € par rapport à l'ancien Contrat de Parc.

Il souligne que la Région s'engage à consacrer une contribution maximale de 1 056 000 € pour les frais de structure, contribution conforme à son engagement dans la Charte, mais une contribution maximale de 1 509 000 € aux programmes d'actions du Parc, soit une baisse de 171 000 € par rapport à l'ancien Contrat de Parc et par rapport à ses engagements dans la Charte.

Il précise que la Région a baissé sa participation aux actions des 3 autres PNR, suivant le même montant.

Il rapporte qu'après discussion, le Bureau a proposé d'adresser une lettre à la Présidente de la Région Ile-de-France regrettant cette baisse, expliquant que le PNR s'adaptera et différera ses actions et espérant un retour à l'engagement de la Région quand la conjoncture sera devenue plus favorable.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve ce contrat de Parc avec la Région Ile-de-France et autorise le Président à le signer.

10. PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.

Monsieur MARCHAND rapporte que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, qui consacre la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale, prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics puissent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Il ajoute que le décret précise les conditions et modalités de versement de cette prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par un barème.

Il rapporte que 10 agents seraient concernés et que le versement de cette prime représenterait un budget pour le PNR de 4 884,97 €.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires, au montant maximum.

11. CONVENTION-CADRE D'ACCES ET D'UTILISATION DES MISSIONS ET SERVICES HORS COTISATIONS PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE.

Monsieur MARCHAND indique qu'à compter du 1er janvier 2024, le Centre de Gestion de l'Oise propose aux collectivités une convention-cadre unique qui réunit l'ensemble des services et missions tarifés.

Il ajoute que ce document sert de cadre unique pour accéder aux prestations proposées par le Centre de Gestion et qui peuvent être sollicitées, selon les besoins, au moyen des bulletins d'inscription, bons de commande ou lettres de mission en fonction des missions.

Il souligne que cette convention ne comporte pas de coût d'adhésion, les missions sont commandées et rémunérées, en fonction des besoins de la collectivité, à partir de devis et de bons de commande.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve cette convention-cadre avec le Centre de gestion de l'Oise et autorise le Président à la signer.

12. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE.

Monsieur MARCHAND explique que, depuis 2002, l'ouverture des marchés de l'énergie permet aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour alimenter leur patrimoine et que depuis 2015 et la fin progressive des Tarifs réglementés de vente, c'est même une obligation pour les collectivités.

Il rapporte que le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) est devenu coordonnateur de groupements de fourniture de gaz et d'électricité et que le Syndicat mixte du Parc naturel régional adhère aux groupements de commandes du SE60 pour l'achat et la fourniture de gaz et d'électricité.

Il explique que les anciennes conventions d'adhésion étant caduques, le SE 60 a acté, lors de son Comité syndical de février, la création d'un nouveau groupement unique d'achat d'énergies (gaz et électricité) à compter de 2024, pour un début de fourniture au 1er janvier 2026.

Il ajoute que le coordonnateur du groupement de commandes est chargé de conclure les marchés passés, les avenants aux accords-cadres et marchés subséquents passés dans le cadre du groupement.

Monsieur MARCHAND propose d'adhérer au groupement de commandes du SE60, considérant que le PNR n'est pas apte à faire cela seul.

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- **D'adhérer au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60, pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et services associés et pour l'acheminement et la fourniture en électricité des points du Syndicat mixte du PNR et services associés ;**
- **De valider la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser le Président à la signer ;**
- **D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du Parc naturel régional ;**
- **De donner mandat au Syndicat d'Energie de l'Oise pour collecter, en tant que de besoin, les données relatives aux points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseau ainsi que des fournisseurs d'énergie.**

13. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H00 en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

PROGRAMME D' ACTIONS 2025

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : PROGRAMME D' ACTIONS 2025

Le programme d'actions 2025 est composé de 30 opérations qui couvrent différentes mesures de la Charte. Ces opérations, dont les fiches descriptives sont annexées ci-après, sont :

ORIENTATION 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels : Dans le cadre des actions engagées en faveur des milieux naturels, le Parc souhaite poursuivre la mission confiée aux Conservatoires d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et d'Île-de-France et qui font l'objet de convention pluriannuelle d'objectifs. Les Conservatoires ont en charge le suivi scientifique des actions de restauration du patrimoine entreprises, l'accompagnement technique pour la mise en œuvre d'actions de gestion, la réalisation d'inventaires et d'expertises dans des sites où la présence de patrimoine naturel remarquable est constatée.

Programme de conservation de la flore menacée : Depuis 2005, le Parc a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire et d'autre part, de préserver des sites remarquables. Les bilans effectués ont mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée. Ce programme pluriannuel comporte la mise en œuvre d'actions : récolte active/renforcement, récolte préventive, suivi, recherche des stations d'espèces non revues récemment.

Restauration écologique de milieux naturels : Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais), des actions de coupe et d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes, la pose et dépose de barrages amphibiens. 15 jours d'intervention sont programmés.

Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 3^{ème} tranche : Cette action consiste à mener la réalisation d'ABC sur la commune de Presles. La réalisation d'un ABC comprend : un état initial des connaissances et la réalisation d'inventaires complémentaires, un plan d'actions pour la commune et des actions de sensibilisation pour le grand public. Le PNR sera accompagné par le CEN Île-de-France qui se chargerait de la réalisation des différents volets de l'ABC.

ORIENTATION 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique : Un vaste programme de recherche-action est en cours pour comprendre et agir face au dépérissement de la forêt de Chantilly. Dans le cadre de son programme d'actions 2025, le Parc propose

- De contribuer à la spatialisation des stations forestières : lien végétations actuelles/sols/essences potentielles adaptées au réchauffement actuel
- Obtenir une cartographie assez précise des stations favorables aux couples sols/série de végétation intégrant les évolutions en cours et potentielles des séries de végétations afin de guider les plantations et le renouvellement forestier à venir (unités de gestion supérieures à 5 000m²)

Etude écologique préalable à la révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Carnelle : Dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier, l'ONF et le PNR envisagent de mener des investigations écologiques spécifiques afin de mieux tenir compte des enjeux écologiques et paysagers de cette forêt. Cette étude serait conduite dans l'esprit de celles déjà réalisées pour les forêts du domaine de Chantilly et du domaine de Chaalis ainsi que pour les forêts domaniales d'Halatte et d'Ermenonville. L'étude comprendra notamment une synthèse des connaissances écologiques disponibles, un inventaire des chiroptères, une analyse de la fonctionnalité des réseaux de zones humides/mars, trame de vieux bois et milieux ouverts.

ORIENTATION 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé

Prolongation des lignes de covoiturage : Neuf lignes de covoiturage ont été mises en lumière grâce à une enquête aux cours des mois de février et mars 2023. Elles ont démarré en expérimentation en juillet 2023 pour les conducteurs uniquement puis ouvertes aux passagers en octobre 2023. Le PNR prend en charge le fonctionnement de ces lignes jusqu'en décembre 2024. Ces lignes de co-voiturage n'ayant pas un an de fonctionnement et afin de laisser à la fois, le temps aux actions de communication prévues au second semestre 2024 de réaliser leurs effets et un délai aux communautés de communes pour prendre la décision de reprendre ou non ce service, il est proposé de prolonger le financement de l'expérimentation pendant six mois jusqu'au 30 juin 2025.

Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises – 2^{ème} année : Le Parc naturel régional Oise-Pays de France a acheté deux vélos triporteurs afin de les mettre à disposition des communes et des entreprises du territoire pour une durée d'un mois renouvelable. L'intérêt est d'offrir la possibilité aux communes et entreprises de tester ce type de véhicule, afin qu'elles en constatent les bénéfices économiques, environnementaux et de santé pour leurs agents et employés. À la fin de cette période d'essai, les communes et entreprises pourront envisager d'investir dans un vélo cargo ou triporteur. L'entretien et la livraison aux communes et entreprises sont assurés par un prestataire extérieur au Parc naturel régional. Il convient de renouveler la prestation d'entretien et de livraison de ces véhicules.

ORIENTATION 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

Fonds d'intervention « études d'aménagement » : Pour faire face aux nombreuses demandes des communes, il est proposé d'abonder le fonds.

Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique – 3^{ème} année : Il est proposé de poursuivre l'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique en finançant une partie de l'accompagnement technique délivré par la Régie du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) en Hauts-de-France et par SOLIHA en Île-de-France.

ORIENTATION 5 : Faire du paysage un bien commun

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal : La diversité du patrimoine végétal (notamment arboré) participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire. Différentes études menées par le Parc ont mis en évidence la nécessité d'accompagner les communes sur leur patrimoine arboré (arbres d'alignement, mails, arbres dans l'espace public...). En effet, il apparaît que ces dernières sont le plus souvent démunies face à la gestion de leur patrimoine végétal que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur l'entretien des arbres, la gestion courante des éléments, la restauration des vieux sujets, des interventions ponctuelles, l'expertise des arbres, ou le renouvellement du patrimoine, les plantations, la gestion d'espaces verts.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Aujourd'hui, face aux nombreuses demandes, il convient de le réabonder.

Programme de réhabilitation du patrimoine rural : Le Parc lance une nouvelle tranche de réhabilitation du patrimoine rural.

6 projets ont été retenus pour composer le programme annuel 2025 :

- la restauration d'une chapelle funéraire à Luzarches
- la restauration d'une plaque funéraire à Rhuis
- la restauration d'un mur ancien à Montépilloy
- la restauration d'un mur ancien au Plessis-Luzarches
- la restauration de poteaux patrimoniaux
- la restauration de bornes armoriées

Edition de plaquettes de découverte des villages : Le Parc souhaite éditer une nouvelle série de 5 nouvelles plaquettes de découverte des villages, informatives et pédagogiques. Elles présentent de manière synthétique les richesses patrimoniales d'un village.

Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux : Le Parc naturel régional propose d'aider les sites, musées, châteaux, à créer une reconstitution virtuelle de leur site, dans un format numérique unique et de le présenter au public avec un outil commun. Cela permettra de favoriser la compréhension historique, de développer une nouvelle expérience immersive et d'accroître l'attractivité touristique.

ORIENTATION 6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

Fonds d'intervention pour des expertises environnementales : Ce fonds doit pouvoir financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante. Ces expertises peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et/ou proposer des solutions pour y remédier.

ORIENTATION 8 : Accompagner le développement des activités rurales

Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière : Ce fonds a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels afin de leur permettre de construire et/ou de réhabiliter des bâtiments liés à leurs activités, dans le respect de l'environnement naturel et bâti dans lequel ils se situent, en soignant tout particulièrement l'insertion paysagère.

Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France : Le PNR propose un programme d'actions visant à accompagner les producteurs Oise – Pays de France, en circuits-courts : actions de communication, formations, etc.

Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale : Pour sensibiliser le public, le Parc naturel régional propose un programme d'animations, nommé « Goûtons notre territoire » à destination du grand public. L'objectif est d'inciter les consommateurs à aller à la rencontre des producteurs sur leur ferme. L'action comprend la communication dédiée au programme ainsi que l'organisation d'ateliers et d'animations comme des balades gourmandes, rallye des producteurs, pressage de pommes, ...

Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques : Le Parc naturel régional propose de mettre en place, en lien avec la Chambre d'Agriculture, une formation sur la

transmission à destination des futurs cédants. Par ailleurs, Le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite travailler à la mise en place d'une stratégie foncière territoriale : mise en place d'un partenariat avec les acteurs locaux du foncier agricole (Terre de Liens, Chambres d'Agriculture, etc.), identification des terres agricoles à enjeu et mise en place d'une veille foncière avec un atlas par typologie d'installation, identification des porteurs de projet et des fermes à céder, accompagnement des communes voulant travailler sur un projet d'installation agricole sur des parcelles communales.

Evolution des systèmes de restauration collective et développement de l'approvisionnement local : L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des communes sur l'évolution des systèmes de restauration collective : visites, réunions et accompagnements individuels de communes. En parallèle, le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite mettre en place des actions afin de lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire auprès des communes volontaires. Enfin, une réflexion autour du don alimentaire sera menée afin que les surplus de production de la restauration collective soient distribués aux banques alimentaires.

Concours design mobilier urbain en bois local : Il est proposé de lancer un concours d'idées mettant en concurrence des équipes composées d'un designer et d'un menuisier visant à proposer aux communes une gamme de mobilier urbain en essences de feuillus locales. Puis il s'agira de fabriquer des prototypes pour les mettre en exposition au Parc naturel régional. Il sera envisagé en 2026 de proposer une commande groupée pour les communes du PNR qui souhaiteraient acquérir ce mobilier.

ORIENTATION 9 : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable

Prolongation de l'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions : L'opération consiste à poursuivre la démarche d'écologie industrielle territoriale initiée avec la Chambre de commerce et d'industrie sur les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise : poursuite des visites aux entreprises pour les sensibiliser et les impliquer dans la démarche, organisation d'ateliers de travail dédiés à la démarche d'EIT, mise en œuvre du plan d'actions, accompagnement dans la formalisation des synergies potentielles créées.

Totems d'informations touristiques de l'OT Chantilly/Senlis : L'office de tourisme Chantilly/Senlis a sollicité le Parc naturel régional pour implanter dans chaque ville et village du périmètre de l'office de tourisme un totem d'informations touristiques présentant une carte touristique. De façon à garantir une complémentarité entre les totems du PNR et ceux de l'Office de tourisme ainsi qu'une harmonie esthétique dans le paysage, ces totems reprennent la Charte de signalétique du Parc naturel régional.

ORIENTATION 10 : Développer l'économie touristique

Refonte de documents touristiques : Le Parc naturel régional a édité au fil du temps des fiches de randonnée pédestre ainsi que des plaquettes thématiques. Certaines fiches sont épuisées et toutes doivent être réactualisées : modification des sentiers, commentaires et adresses obsolètes...

ORIENTATION 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

Programme de communication : Les actions de communication projetées sont :

- Le rapport d'activités ;
- Le magazine du Parc ;
- La maintenance évolutive du site internet ;
- L'achat de crédits pour l'envoi d'emailing ;

- La réalisation de supports de communication (print, film).

Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes : De nombreuses actions de nature différente seront programmées afin de satisfaire le plus grand nombre. Ainsi, il est prévu de :

- poursuivre les actions de découverte du patrimoine naturel, historique et culturel du territoire ;
- participer aux opérations nationales ou initiées par nos partenaires institutionnels ou associatifs ;
- susciter la participation active des habitants aux actions du PNR par l'organisation d'au moins un chantier participatif ;
- poursuivre la participation du Parc au sein des manifestations organisées par les communes et structures associatives du territoire du Parc ;
- proposer des sorties et ateliers thématiques pour les familles et enfants : sorties familiales adaptées aux enfants et d'animations à destination des centres de loisirs ou d'autres structures accueillant des enfants (bibliothèque, conseil municipal jeune, etc.) ;
- poursuivre l'animation du Réseau des Correspondants Parc et proposer un accompagnement pédagogique à la mise en œuvre, par les groupes d'habitants écocitoyens ;
- accompagner les projets des communes en matière de valorisation de sites ayant un intérêt écologique et patrimonial.

Programmes pédagogiques à destination des scolaires : Les programmes pédagogiques déployés sur le territoire du Parc permettent d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de projets annuels alliant des phases d'apprentissages scientifiques et techniques, de réflexion, d'expérimentation et de mise en pratique d'une ou plusieurs actions concrètes. Ces programmes peuvent concerner la biodiversité, la forêt, l'eau, les déchets, l'énergie, la mobilité, l'alimentation durable, le patrimoine.

Cette tranche concerne :

- l'actualisation du guide éducation à destination des enseignants en mai/juin
- le démarrage de nouveaux projets pour 30 nouvelles classes à partir de septembre 2025 (rentrée scolaire 2025/2026) : financement des animations et ateliers pédagogiques qui auront lieu d'octobre 2025 à mars 2026 ;
- l'accompagnement, d'avril à juin 2026, des actions concrètes et de la valorisation des projets.
- la réalisation d'un « Journal des écoles écocitoyennes » en mai 2026 ;
- l'achat de matériel, livres et l'impression de documents pour l'accompagnement des projets.

Organisation et moyens

Renouvellement des panneaux « communes du Parc naturel régional » : Il convient de terminer le remplacement des panneaux « Commune du Parc naturel régional », placés aux entrées des communes.

Travaux à la Maison du Parc : Il est projeté de remplacer avec du double vitrage les portes-fenêtres, fenêtres et baie de la salle d'exposition et de la bibliothèque, de remplacer ou de restaurer les volets de ces deux pièces et de changer la porte de la sortie de secours. L'ensemble de ces menuiseries sont en mauvais état.

Equipement du Parc - 2025 : Cette tranche prévoit l'acquisition d'ordinateurs portables ainsi que les prototypes de mobilier urbain en bois issus du concours de design.

Le montant estimatif du programme d'actions 2025 s'élève à 1 271 715 €.

Déduction faite de la part prise en charge par les maîtres d'ouvrage ou les communes, le programme est financé les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France, les Départements de l'Oise et du Val d'Oise.

Les services de la Région Ile-de-France et du Département de l'Oise ont fait part de baisses de crédits, lors de la réunion des services PNR/Etat/Régions/Départements, sans avoir annoncé ou consolidé de chiffres définitifs. Le programme d'actions ainsi proposé résulte des réunions des commissions qui ont eu lieu en septembre/octobre. Ce programme d'actions devra vraisemblablement être revu et adapté. D'autres sources de financement seront sollicités, en particulier le fonds vert.

Je vous propose :

- **de valider le projet de programme d'actions 2025 ;**
- **d'autoriser le Bureau à procéder aux modifications nécessaires pour entrer dans les enveloppes qui seront allouées au PNR par les Régions et Départements ;**
- **de solliciter les partenaires financiers pour le financement de ces actions ;**
- **de solliciter l'Etat au titre du fonds vert pour les opérations suivantes :**
 - **Programme de conservation de la flore menacée ;**
 - **Restauration écologique de milieux naturels ;**
 - **Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique.**
- **de m'autoriser à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions**
- **de m'autoriser à engager les actions du programme d'actions dès l'accord des subventions**

PROGRAMME D'ACTIONS 2025

		COUT PNR	CR HAUT FRANCE	CR IDF	CD OISE	CD VO	autres
	ORIENTATION 1 : Préserver et favoriser la biodiversité						
	ORIENTATION 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels						
F113	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2025	95 000	30 000	25 000	40 000	0	0
F114	Programme de conservation de la flore menacée - 2025	20 000	20 000	0	0	0	0
F115	Restauration écologique de milieux naturels	18 217	0	10 000	8 217		
F116	Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2025	15 000	0	0	0	15 000	
F117	Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2025	40 000	20 000	10 000	10 000		
F118	Etude écologique préalable à la révision de l'Aménagement de la Forêt Carnelle	45 000	0	15 000	0	30 000	
	ORIENTATION 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé						
F119	Prolongation des lignes de covoiturage	19 140	19 140	0	0		
F120	Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises - 2ème année	5 480	5 480	0	0		
	ORIENTATION 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable						
	répondant aux besoins en matière de logement						
F121	Fonds d'intervention "études d'aménagement" - 2025	50 000	0	35 000	15 000		
F122	Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique - 2025	150 000	0	120 000	30 000		
	ORIENTATION 5 : Faire du paysage un bien commun						
F123	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2025	100 000	0	80 000	20 000		
F124	Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2025	67 835	0	45 000	22 835		
F125	Edition de plaquettes de découverte des villages - 2025	5 808	5 808	0	0		
F126	Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux - 2025	30 932	0	10 000	11 652	9 280	
	ORIENTATION 6 Préserver et gérer durablement les ressources naturelles						
	ORIENTATION 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »						
F127	Fonds d'intervention pour des expertises environnementales - 2025	100 000	75 000	25 000	0		
	ORIENTATION 8 : Accompagner le développement des activités rurales						
F128	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2025	60 000	0	40 000	20 000		
F129	Accompagnement des producteurs agricoles en circuit-court - 2025	10 606	10 606	0	0		
F130	Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale - 2025	11 877	11 877	0	0		
F131	Développement des circuits-courts agricoles et des changements de pratiques - 2025	15 710	15 710	0	0		
F132	Evolution des systèmes de restauration collective - 2025	9 000	9 000	0	0		
F133	Concours design mobilier urbain en bois local	30 000	30 000	0	0		
	ORIENTATION 9 : Promouvoir une économie environnementale et socialement responsable						
F134	Prolongation de l'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle territoriale	11 760	11 760	0	0		
	ORIENTATION 10 : Développer l'économie touristique						
F135	Réactualisation des fiches de randonnée pédestre	16 230	16 230	0	0		
F136	RIS de l'OT Chantilly/Senlis	93 150		0	50 000	43 150	
	ORIENTATION 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire						
F137	Programme de communication - 2025	24 308	24 308	0	0		
F138	Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2025	16 887	16 887	0	0		
F139	Programmes pédagogiques à destination des scolaires - 2025/2026	80 251	50 000	15 000	15 251		
	Evaluation, Maison du Parc et moyens						
F140	Renouvellement des panneaux "commune du Parc naturel régional" - dernière phase	17 252	0	8 626	8 626		
F141	Travaux à la Maison du Parc - 2025	94 942	35 000	40 000	19 942		
F142	Equipements - 2025	17 330	0	17 330	0		
	TOTAL	1 271 715	406 806	495 956	271 523	45 000	52 430

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels – 2025 - F113

Localisation :

Ce programme concerne les sites où le PNR contribue à la préservation du patrimoine naturel et à la mise en œuvre d'une gestion de milieux naturels, notamment des pelouses, des landes et des marais.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
 - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
 - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides

Justification par rapport à l'objectif :

Cette opération découle des nombreuses actions engagées par le PNR en faveur des milieux naturels et réseaux écologiques, notamment les différents bilans faunistiques et floristiques, les plans de gestion par site, les plans d'actions par milieu, les plans d'actions par espèce, etc.

Nature et contenu du projet :

L'opération consiste en la réalisation par les Conservatoires :

- d'un accompagnement technique pour la préparation et la mise en œuvre d'actions de gestion de sites ;
- d'un suivi scientifique des actions entreprises ;
- d'inventaires et d'expertises dans des sites où la présence de patrimoine naturel remarquable est constatée ;
- de plans d'actions et de gestion (diagnostic, définition des travaux de gestion...) ;
- d'une contribution aux réflexions et aux actions engagées par le PNR pour la préservation du réseau de zones humides, de sites géologiques et de sites forestiers.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat renouvelée en 2015 avec le CEN Hauts-de-France et signée en 2024 avec le CEN Île-de-France.

Dans l'Oise, en 2025, les actions suivantes sont envisagées :

- Contractualisation de nouveaux sites sur le territoire du Parc (Pelouse de Villeneuve-sur-Verberie, Domaine de Chaalis, Pelouse d'Avilly, Marais de la Canardière ...) ;
- Mise en œuvre de travaux d'aménagement ou de gestion, préconisations de gestion concernant un certain nombre de sites de pelouses, de landes et de sites à chiroptères ;

- Suivis d'espèces, notamment sur les sites gérés (golf de Mortefontaine, forêt d'Ermenonville, Parc Astérix, Petite Mer de Sable, Bruyères de Frais Vents, pelouse de Gouvieux, Roberval, Montépilloy, Mont Calipet, pelouse de Rhuis...);
- Accompagnement du pâturage itinérant en Forêt d'Ermenonville et contribution au suivi des espaces pâturés ;
- Participation à des travaux de restauration et de gestion de landes (forêt d'Ermenonville) ;
- Dans le cadre d'un stage, suivi d'indicateurs faune et flore avec recherche d'espèces menacées non revues récemment ;
- Accompagnement de l'action du Conservatoire botanique national de Bailleul (prélèvement de graines et/ou déplacements d'espèces) ;
- Participation aux suivis hivernaux des chiroptères ;
- Organisation d'animations de sensibilisation.

Dans le Val d'Oise, il est prévu :

- Des conseils sur des sites et la contractualisation avec des propriétaires/gestionnaires pour engager des plans de gestion ;
- Des inventaires sur des sites peu connus ;

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Conservatoires d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et d'Ile-de-France

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 95 000 €

Coût total HT : 95 000 €

Assiette subventionnable : 95 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	30 000 €	31,6 %
CR IDF	25 000 €	26,3 %
CD 60	40 000 €	42,1 %
TOTAL TTC	95 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programme de conservation de la flore menacée – 2025 - F114

Localisation :

Ce programme de conservation concerne les communes de l'Oise du Parc.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquable
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
 - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats

Justification par rapport à l'objectif :

Depuis 2005, le Parc Naturel régional Oise – Pays de France a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire (synthèse bibliographique, inventaire, hiérarchisation des enjeux...) et d'autre part, de préserver des sites remarquables.

Les bilans effectués, notamment dans le cadre des travaux de révision de la Charte du Parc, ont permis de mettre en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée.

Cette action concerne les communes de l'Oise. Dans le Val d'Oise, une action similaire est réalisée par le Conservatoire botanique du Bassin parisien, dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental du Val d'Oise. Les travaux envisagés en 2025 s'articuleront, si nécessaire, avec ceux menés dans le Val d'Oise.

Nature et contenu du projet :

Pour rappel, cette action découle d'une stratégie de conservation visant à sécuriser *in situ* et *ex situ* une partie du patrimoine floristique le plus menacé du territoire du Parc selon la typologie suivante :

- Récolte active/renforcement : Pour les espèces dont les populations sont de faible taille ou qui sont très menacées sur le territoire. Elles nécessitent une campagne de récolte de semences complémentaire à la mise en œuvre d'opérations de gestion *in situ*. Des opérations de multiplication *ex situ* sont réalisées de manière à envisager rapidement un renforcement de population *in situ* ;
- Récolte préventive : Pour les espèces dont les populations ne sont actuellement pas parmi les plus menacées mais qui pourraient le devenir dans le moyen terme. Une campagne de récolte destinée à assurer un stock de semences viables, représentatif de l'originalité génétique de la population, est préconisée avant que les tailles de populations ne décroissent entraînant une diminution de la production de semences viables ;
- Suivi : Pour les espèces devant faire l'objet d'un suivi régulier du fait de la mise en œuvre d'opérations de gestion, de renforcement ou simplement pour s'assurer du maintien des populations ;
- Recherche : Pour les espèces devant faire l'objet d'une recherche de populations sur le territoire pour tout ou partie des stations.

Le but de ces actions est de garantir le maintien à long terme d'un taxon sur un territoire donné, mais aussi et surtout de garantir la viabilité et le potentiel évolutif des populations. Le principe général des

récoltes est de constituer un échantillon représentatif de la diversité génétique intra-station, sorte de copie conforme de ce qui est présent sur le site. A l'issue de ces actions, des mesures plus lourdes du type déplacement (translocation) peuvent être engagées.

En 2020, le travail d'actualisation des connaissances et de hiérarchisation des niveaux d'enjeux de la flore menacée du PNR a mis en exergue certaines espèces pour lesquelles la situation semble plus critique qu'attendue.

Des mesures d'urgence de récolte active et/ou de multiplication de l'unité de conservation (semence/plants) seront donc poursuivies en 2025.

Pour certaines espèces dont la situation est très préoccupante, un diagnostic écologique de chaque station sera réalisé afin de permettre la mise en place rapide de mesures de renforcement.

En 2025, les opérations de translocation permettront, notamment, la poursuite des actions engagées pour : *Isopyrum thalictroides*. Le programme précis sera élaboré en début d'action en tenant compte de la nouvelle hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces, actuellement en cours de finalisation à l'échelle des Hauts-de-France dans le cadre de la stratégie de conservation élaborée avec les gestionnaires d'espaces naturels par le CBN de Bailleul. Celle-ci permettra d'affiner les choix d'espèces devant faire l'objet de travaux spécifiques de récoltes, de multiplication ex situ et de renforcement de populations.

Des opérations en faveur de la flore messicole sont également envisagées.

Ce programme est confié au Conservatoire botanique national de Bailleul et sera réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Conservatoire botanique national de Bailleul

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 20 000 €

Coût total HT : 20 000 €

Assiette subventionnable : 20 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	20 000 €	100 %
TOTAL TTC	20 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Restauration écologique de milieux naturels – 2025 - F115

Localisation :

Ce programme concerne des milieux naturels remarquables comme les landes, les pelouses et les mares et marais présents, notamment, dans les massifs forestiers de Chantilly, d'Ermenonville et d'Halatte.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
 - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
- Mesure 3 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
 - 3.1 Inventorier et assurer un suivi des espèces exotiques envahissantes, sensibiliser les propriétaires/gestionnaires
 - 3.2 Définir et mettre en place des stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
 - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides

Justification par rapport à l'objectif :

Ce programme de travaux découle des actions engagées, d'une part, en faveur des milieux naturels et des espèces remarquables (landes, pelouses, mares, amphibiens...), et d'autre part, des actions pour lutter contre le développement d'espèces exotiques envahissantes.

Nature et contenu du projet :

Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais). Environ 30 jours d'intervention seront mobilisés.

Ces travaux consistent principalement à supprimer la végétation arbustive qui colonise ces milieux ouverts et à rajeunir certains secteurs ainsi qu'à lutter contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage, coupe) et à participer à des actions de préservation des amphibiens.

Les interventions seront préalablement préparées, sur le terrain, avec les chargés de mission du Parc naturel régional ou du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

- Pelouses sèches

Un plan d'action en faveur des pelouses sèches du territoire du Parc ainsi que le plan de gestion des étangs de Comelles et l'étude préalable à l'aménagement forestier de Chantilly ont identifié les enjeux « pelouses sèches » de différents secteurs et mis en perspective la gestion de ces espaces. La déclinaison locale du plan d'actions national « Maculinea » ainsi que les actions de conservation de la

flore menacée complètent cette approche. Afin de limiter ou réduire la présence d'arbustes ou d'arbres au sein de ces pelouses, des actions de fauche, débroussaillage et arrachage de ligneux seront réalisées. Ce programme concernera, notamment, des pelouses et ourlets à Orry-la-Ville, Avilly-Saint-Léonard, Gouvieux, Asnières-sur-Oise, Villeneuve-sur-Verberie, Aumont-en-Halatte...

- Espèces exotiques envahissantes

Les milieux naturels sont menacés par le développement de certaines espèces végétales exotiques (espèces invasives). Des actions de coupe et d'arrachage de certaines de ces espèces, notamment le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), l'Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*), le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Ces interventions portent dans l'Oise et dans le Val d'Oise.

- Parc de la Borne Blanche/Maison du Parc

Le plan d'aménagement et de gestion du parc de la Borne Blanche a mis en évidence la présence de milieux naturels (prairies, pelouses, lisières) remarquables. Afin de préserver les espèces animales et végétales menacées, des actions de fauche et restauration de lisières seront réalisées. Un arrachage d'espèces exotiques (Laurier, Mahonia...) colonisant le site sera également réalisé. Ces interventions feront l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un suivi qui sera mis en place sur les milieux concernés.

- Amphibiens

Chaque année des milliers d'amphibiens meurent écrasés sur les routes au cours de leur migration vers les zones de reproduction (mares, étangs, cours d'eau...). Depuis de nombreuses années, des associations locales se sont impliquées dans des opérations de protection de ces amphibiens. Le chantier d'insertion contribue au transport et à l'installation du matériel mis à disposition par le Parc.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Chantier d'insertion « Un Château pour l'emploi »

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 18 217 €

Coût total HT : 18 217 €

Assiette subventionnable : 18 217 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	10 000 €	54,9 %
CD 60	8 217 €	45,1 %
TOTAL TTC	18 217 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) 2025 – F116

Localisation :

Ce programme concerne la commune de Presles dans le Val d'Oise.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.2 Respecter la biodiversité ordinaire
- Mesure 3 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 3.1 Inventorier et assurer un suivi des espèces exotiques envahissantes, sensibiliser les propriétaires/gestionnaires

Orientation 4 : vers un territoire accueillant et responsable face au changement climatique

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la transition écologique dans l'aménagement et la gestion urbaine

Orientation 12 : Changer nos comportements

- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen
 - 34.2 Développer les actions participatives en faveur du territoire et encourager les comportements citoyens

Justification par rapport à l'objectif :

La préservation de la biodiversité nécessite, notamment, de disposer d'une connaissance suffisante du territoire. Sur le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France, le nombre de données naturalistes est variable selon les communes et l'accessibilité de celles-ci par les communes et les habitants souvent difficiles.

C'est pourquoi, le PNR propose, dans sa Charte, de réaliser avec chaque collectivité un « porter à connaissances environnemental » localisant et explicitant les enjeux environnementaux, et particulièrement les enjeux en matière de biodiversité et de réseaux écologiques.

La réalisation d'un ABC permet d'acquérir et de partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue également une aide à la décision pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Un ABC a pour objectifs de :

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales (documents d'urbanisme,...).

Véritable outil stratégique de l'action locale, il offre, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle des territoires, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

La réalisation de 6 ABC a été engagée en 2022 et de 4 en 2024.

Nature et contenu du projet :

La réalisation d'un ABC comprend :

- La mise en place de la gouvernance ;
- La définition de l'état initial des connaissances ;
- La définition des réalisations de l'ABC ;
- La réalisation des inventaires et des actions de sensibilisation ;
- La définition des perspectives d'actions ;
- La réalisation d'un rapport de synthèse ;

Cette action consiste à mener la réalisation d'un ABC sur la commune de Presles.

Le PNR serait accompagné par le CEN Île-de-France qui se chargerait de la réalisation des différents volets de l'ABC.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : CEN Île-de-France

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 30 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 15 000 €

Coût total HT : 15 000 €

Assiette subventionnable : 15 000 € TTC

Plan de financement :

CD 95	15 000 €	100 %
TOTAL TTC	15 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2025 – F117

Localisation :

Forêt de Chantilly

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable

Justification par rapport à l'objectif :

Lors de la préparation de la révision du document d'aménagement forestier, l'ONF et l'Institut de France ont constaté une accélération spectaculaire du dépérissement, couplée à un échec des nouvelles plantations.

L'Institut de France a constitué un Comité exécutif avec des partenaires (ONF, INRAe, PNR, Conservatoire botanique, ...) qui a validé un vaste programme de recherche scientifique, sans précédent.

La loi confère aux PNR la mission de contribuer à des programmes de recherche et d'expérimentation. Il apparaît pertinent que le Parc naturel régional Oise – Pays de France participe à ce programme.

Lors de programmes d'actions précédents (2020, 2022), le Parc a financé :

- Une étude historique du climat de la forêt de Chantilly, de 1640 à nos jours ;
- 300 placettes d'observation pour l'inventaire et le suivi de la forêt ;
- La mise en place de 60 placettes, pour analyser à la fois les sols et les arbres et appréhender les corrélations qui peuvent exister entre les sols et le dépérissement des arbres ;
- Une étude des séries de végétations de la forêt de Chantilly comme pistes d'adaptation des potentialités forestières ;
- Une étude des blocages de la régénération naturelle ;
- Une première spatialisation des enjeux floristiques et des compléments sur les séries de végétation.

Par ailleurs, la Région Hauts-de-France et le Département de l'Oise ont mobilisé des financements spécifiques pour un certain nombre d'actions : étude du processus en jeu dans le fonctionnement de l'interaction sol-arbre et notamment les liens entre les translocations des minéraux dans le bois (mécanisme de recyclage interne des éléments minéraux) et les propriétés du sol, la recherche de la relation entre admixtion et dépérissement des chênes, la spatialisation et la cartographie des gradients de sols sur l'ensemble de la forêt de Chantilly, une campagne de données par vol LIDAR haute définition, l'élaboration d'un site Internet pour rendre compte et mobiliser les 300 bénévoles qui participent aux campagnes de prélèvements et d'observation.

Enfin, des financements européens complémentaires du FEADER ont été obtenus.

Dans le cadre de son programme d'actions 2025, le PNR propose de prendre en charge la spatialisation fine des végétations après croisement avec les données pédologiques.

Nature et contenu du projet :

Objectifs :

- Contribuer à la spatialisation des stations forestières : lien végétations actuelles – sols - essences potentielles adaptées au réchauffement actuel.
- Obtenir une cartographie assez précise des stations favorables aux couples sols-séries de végétation intégrant les évolutions en cours et potentielles de ces séries de végétations, afin de guider les plantations et le renouvellement forestier à venir = unités de gestion supérieures à 5000 m² (qui sera en cohérence avec l'échelle de la carte pédologique).

Méthode :

La première phase consistera à croiser :

- la carte des sols faite par l'INRAE (en cours de réalisation finale fin 2024)
- la carte CarHab du CBN de Bailleul
- la carte des relevés de végétations réalisés en 2021.

Puis, en 2025, il sera réalisé un maillage de relevés phytosociologiques, basé sur les 300 placettes de relevés pédologiques forestières (dont 60 ont des relevés déjà réalisés ; un échantillonnage des 240 restants sera défini). Il pourra potentiellement être étendu, en fonction des besoins, à d'autres placettes complémentaires, pour disposer d'un échantillon statistiquement représentatif des couples sols-séries de végétation.

En 2026, une autre phase de prospection sera ciblée plus spécialement sur les végétations de lisières forestières, complémentaire à celle recueillie en forêt. Elle sera destinée à être plus représentative des évolutions potentielles des séries de végétations.

Ces analyses pourront aussi servir d'état initial pour un éventuel suivi phytosociologique à long/très long terme des placettes forestières sur lesquelles les sols ont été décrits.

Cette action sera réalisée par les Conservatoires Botaniques de Bailleul et du bassin parisien. Le Conservatoire Botanique National de Bailleul coordonnera l'ensemble de l'étude et assurera l'interface auprès des partenaires pour les actions réalisées par le CBN du bassin parisien.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maîtres d'œuvre : Conservatoire Botanique National de Bailleul, Conservatoire Botanique National du bassin parisien

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 21 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 40 000 €

Coût total HT : 40 000 €

Assiette subventionnable : 40 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	20 000 €	50 %
CR IDF	10 000 €	25 %
CD 60	10 000 €	25 %
TOTAL TTC	40 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Etude écologique préalable à la révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Carnelle – FI 18

Localisation :

La forêt domaniale de Carnelle s'étend sur les territoires communaux d'Asnières-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Nointel, Noisy-sur-Oise, Presles et Saint-Martin-du-Tertre.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides

Justification par rapport à l'objectif :

La forêt domaniale de Carnelle, gérée par l'ONF, s'étend sur 975 ha et comprend des zones humides et quelques milieux ouverts. Elle assure une continuité écologique entre le massif forestier de Chantilly et la forêt de l'Isle-Adam

L'aménagement actuel porte sur la période 2007-2026.

Les intérêts écologiques et paysagers de la forêt de Carnelle se retrouvent au travers de différents classements ou inscriptions aux inventaires du patrimoine. Cette forêt est très fréquentée par la population résidant au pourtour.

Dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier, l'ONF et le PNR envisagent de mener des investigations complémentaires aux études déjà réalisées afin de mieux tenir compte des enjeux écologiques et paysagers de cette forêt. Cette étude serait conduite dans l'esprit de celles déjà réalisées pour les forêts du domaine de Chantilly et du domaine de Chaalis ainsi que pour les forêts domaniales d'Halatte et d'Ermenonville. Elle serait suivie et validée par un comité technique comprenant, notamment, le PNR, l'ONF et le Département du Val d'Oise.

Cette action rejoint les objectifs de la charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France et s'inscrit dans la convention cadre de partenariat signée en 2022 avec l'ONF.

Nature et contenu du projet :

Pour répondre aux attentes écologiques et paysagères portées conjointement par l'ONF et PNR, il est proposé d'engager durant la période 2025-2026 une étude de la forêt de Carnelle qui permettra de renforcer la prise en compte de ces enjeux dans l'élaboration du futur aménagement forestier mais aussi d'améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine de la forêt dans sa gestion courante.

L'étude comprendra :

- une synthèse des connaissances écologiques disponibles ;
- un inventaire des chiroptères ;

- une analyse de la fonctionnalité des réseaux de zones humides/mares, trame de vieux bois et milieux ouverts ;
- des compléments d'inventaires nécessaires à la bonne évaluation des enjeux.

Un volet « paysager » pourra également être étudié dans le même temps en complément de ce volet « écologique ». Il sera proposé dans le cadre du fonds « Etudes d'aménagement ».

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Bureau d'étude

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 20 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 45 000 €

Coût total HT : 37 500 €

Assiette subventionnable : 45 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	15 000 €	33,3 %
CD 95	30 000 €	66,7 %
TOTAL TTC	45 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Prolongation des lignes de covoiturage Illicov - FI 19

Localisation :

Aire Cantilienne, Senlis Sud Oise

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en oeuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
 - 10.3 Contribuer à la promotion et au développement des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme
- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.1 Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur

Justification par rapport à l'objectif :

La mobilité est un des leviers d'action principaux pour atteindre la sobriété énergétique, essentielle aux objectifs climatiques. Le covoiturage influe sur ce levier d'action en diminuant le nombre de véhicules sur les routes, et donc les pollutions sonores, aux particules et aux gaz à effets de serre liées. Faciliter son utilisation pour les trajets domicile-travail est un enjeu majeur sur le territoire, en particulier en direction des gares, et permet de lutter contre le phénomène d'autosolisme.

Nature et contenu du projet :

La Roue Verte est une entreprise proposant un service aux collectivités afin de co-construire des lignes de covoiturage vers des pôles générateurs de déplacements, comme les gares ou lieux d'activités. L'entreprise est portée par un programme de Certificats d'Économie d'Énergie qui a pour objectif le déploiement de 100 lignes de covoiturage en territoires peu denses.

Le dispositif fonctionne grâce à une application web et l'assurance pour le conducteur d'être rémunéré s'il propose un covoiturage.

À l'instar des lignes de bus, les lignes de covoiturage proposent des créneaux et une amplitude horaire aux heures d'arrivée et de départ du travail.

En septembre 2022, le Parc naturel régional Oise-Pays de France a lancé la co-construction de lignes avec les communes et les communautés de communes Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne. Les usagers visés étant ceux des gares d'Orry-la-Ville/Coye et de Chantilly-Gouvieux. Ces gares sont celles qui ont le plus haut niveau de potentiel, car proposant des liaisons en TER à vingt minutes de Paris.

Neuf lignes de covoiturage ont été mises en lumière grâce à une enquête aux cours des mois de février et mars 2023. Elles ont démarré en expérimentation en juillet pour les conducteurs uniquement puis ouvertes aux passagers en octobre 2023. Elles desservent :

- Senlis
- Avilly -Saint-Léonard
- Gouvieux
- Lamorlaye
- Coye-la-Forêt
- Orry-la-Ville
- Pontarmé
- La-Chapelle-en-Serval

Le programme CEE AcoTÉ a pris en charge la majorité des coûts de fonctionnement (abonnement) et d'investissement (panneaux), jusqu'en avril 2024. Les habitudes des usagers étant longues à changer dans le temps, une prolongation jusqu'à la fin de l'année a été votée au programme d'action 2024.

Cette prise en charge incluait :

- les prestations de base (outillage, assistance, gestion de projet) pour un montant de 17 000 € HT ;
- La rémunération incitative pour les conducteurs pour un montant de 8 000 € HT.
Soit un total de 25 000 € HT.

La finalité de cette expérimentation, si cette dernière s'avère positive, est que ce nouveau service soit repris en gestion par les Communautés de communes.

Ces lignes de co-voiturage n'ayant pas un an de fonctionnement et afin de laisser à la fois, le temps aux actions de communication prévues au second semestre 2024 de réaliser leurs effets et un délai aux communautés de communes pour prendre une décision, il est proposé de prolonger le financement de l'expérimentation pendant six mois jusqu'au 30 juin 2025.

Maître d'ouvrage : SM du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Maître d'œuvre : SAS La Roue Verte

Date de commencement de l'opération : janvier 2025

Durée de l'opération : 6 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 19 140 €

Coût total HT : 15 950 €

Assiette subventionnable : 19 140 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	19 140 €	100 %
TOTAL TTC	19 140 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Prêt de triporteurs aux communes et entreprises – 2^{ème} année - F120

Localisation :

Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en oeuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
 - 10.3 Contribuer à la promotion et au développement des modes de déplacements alternatifs à l'automobile
- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.1 Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur
- Mesure 28 Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable
 - Informer et sensibiliser les entreprises du territoire aux bonnes pratiques environnementales

Justification par rapport à l'objectif :

Les services techniques des communes et les entreprises du territoire ont besoin de véhicules pour transporter des petites charges sur des distances réduites. Ces déplacements se font en grande majorité en véhicule émettant des émissions de gaz à effet de serre, des particules et provoquant de la pollution sonore. La mise à disposition de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et aux entreprises permet la diminution de cette pollution.

Nature et contenu du projet :

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France a acheté deux vélos triporteurs afin de les mettre à disposition des communes et des entreprises du territoire pour une durée d'un mois renouvelable.

Cette action offre la possibilité pour les agents des communes et les employés des entreprises d'utiliser les vélos triporteurs pour leurs missions courantes, notamment de transport de charges.

Ces vélos à trois roues permettent le transport de 100 kilos de charge utile grâce à un volume de 230 litres, tout en étant facile d'utilisation pour les utilisateurs non confirmés.

L'intérêt est d'offrir la possibilité aux communes et entreprises de tester ce type de véhicule, afin qu'elles en constatent les bénéfices économiques, environnementaux et de santé pour leurs agents et employés. À la fin de cette période d'essai, les communes et entreprises pourront envisager d'investir dans un vélo cargo ou triporteur.

L'entretien et la livraison aux communes et entreprises sont assurés par un prestataire extérieur au Parc naturel régional.

Il convient de renouveler la prestation d'entretien et de livraison de ces véhicules.

L'action comporte :

- Un coût modulable au prorata du nombre de livraisons effectuées chez les locataires sur la base de 115 € TTC la course.

- Un coût modulable au prorata du nombre d'intervention de maintenance, sur la base d'un tarif horaire atelier de 65 € TTC et un coût de déplacement sur le site du PNR de 40 € TTC ;

Le montant des prestations Livraison et Maintenance sera plafonné à 5 480 € TTC.

Maître d'ouvrage : SM du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Prestataire : Bobebike

Date de commencement de l'opération : Septembre 2025

Durée de l'opération : 1 an

Présentation financière

Coût total TTC : 5 480 €

Coût total HT : 4 567 €

Assiette subventionnable : 5 480 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	5 480 €	100 %
TOTAL TTC	5 480 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention « Etudes d'aménagement » - FI2I

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logements

- Mesure 12 : Réussir la densification des tissus bâtis
 - 12.2 Optimiser la densité des opérations de développement urbain, dans le respect de l'environnement paysager, naturel et bâti
 - 12.3 Accompagner les mutations du bâti et des tissus urbains existants pour permettre un renouvellement urbain harmonieux et optimisé
 - 12.4 Optimiser l'occupation du foncier dédié aux activités économiques par la reconversion des friches et la requalification de l'existant
 - 12.5 Proposer et accompagner l'expérimentation d'opérations urbaines répondant aux objectifs de densification et de développement durable
- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
 - 13.2 Promouvoir un urbanisme sobre en énergie
 - 13.4 Favoriser l'éco-construction et les projets de construction contemporaine

Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.1 Préserver les grandes composantes paysagères du territoire et poursuivre les démarches à l'échelle des unités paysagères
 - 14.2 Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
 - 14.3 Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découvertes
 - 14.4 Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
 - 14.5 Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés
 - 14.6 Accompagner l'intégration des équipements et installations dans le paysage

Orientation 9 : Promouvoir une économie environnementale et socialement responsable

- Mesure 26 : Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement
 - 26.1 Accompagner un aménagement économique qualitatif du territoire

Justification par rapport à l'objectif :

Ce fonds permet d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un aménagement durable visant à :

- Répondre aux besoins en matière de logements et d'activités ;
- Maîtriser l'étalement urbain et favoriser la densification ;
- Accompagner les mutations du bâti, pour permettre un renouvellement urbain de qualité ;
- Permettre un aménagement qualitatif des extensions urbaines, tant pour l'habitat que l'activité ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans l'aménagement et la construction ;

- Intégrer la préoccupation paysagère dans les projets d'aménagement ;
- Préserver la qualité paysagère des tissus bâtis ;
- Aménager et requalifier les espaces dégradés ou peu qualitatifs.

Il permet surtout de faire face avec réactivité à des besoins en ingénierie, trouver des solutions techniques à des projets difficiles ou dans l'impasse, faciliter la prise de décisions qui peuvent être éclairées par une expertise technique, permettre de proposer des solutions à des projets mal engagés ou simplement faire des propositions lorsqu'un projet ne peut attendre son inscription dans le cadre d'un volet du programme d'actions du Parc. Ce fonds s'avère indispensable à l'action du Parc.

Nature et contenu du projet :

Le fonds d'intervention « Etudes d'aménagement » est mobilisable pour des études portant sur :

- la qualité spatiale et fonctionnelle du plan d'aménagement d'un projet ;
- l'aspect paysager d'un projet ;
- le traitement des transitions entre un projet et son environnement ;
- les liaisons routières, cyclistes, piétonnes d'un projet ;
- l'aspect des constructions ;
- le type d'activités ;
- la signalétique, le mobilier urbain d'un projet d'aménagement ;
- les aspects réglementaires et de planification ;
- Etc.

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France est maître d'ouvrage de ces études confiées à des prestataires privés, suivant les modalités fixées par le Code des marchés publics.

L'équipe technique du Parc naturel régional a en charge la réalisation des cahiers des charges nécessaires à la réalisation de ces études.

Une soixantaine d'études ont été réalisées dans le cadre de ce fonds sur des sujets très divers : études d'aménagement d'espaces publics, études de reconversion de friches, de sites de fermes, de dents creuses..., études d'aménagement pré-opérationnelles de terrains, de zones AU, études de programmation, études paysagères, études pour l'intégration paysagère de projets, etc.

Pour rappel, ce fonds a été mobilisé pour les dernières études suivantes :

- Les études de désimperméabilisation des cours d'école ;
- L'étude d'aménagement de la plaine de Gouvieux ;
- L'élaboration de la carte communale de Courteuil ;
- Les schémas cyclables communaux ;
- L'étude d'aménagement de la traversée de Loisy à Ver-sur-Launette ;
- L'aménagement du site du Temple à Mortefontaine ;
- L'aménagement des jardins de la mairie à Mortefontaine ;
- La reconversion d'une ferme à Montagny-Sainte-Félicité ;
- Des esquisses architecturales pour la requalification et l'extension de l'école à Précy-sur-Oise ;
- L'aménagement de la place Darras à Villers Saint-Frambourg-Ognon ;
- L'aménagement du parc de la mairie de La Chapelle-en-Serval ;
- Une étude de faisabilité pour l'installation d'un maraîcher à Luzarches ;
- Etc.

Ce fonds est particulièrement utile et permet de proposer des projets de qualité. Il est très sollicité par les communes, notamment en raison du début de mandature et de l'extension du périmètre.

Il convient d'abonder à nouveau le fonds. Les communes participent à hauteur de 20 à 30% en fonction de la taille de la commune.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional Oise - Pays de France

Maître d'œuvre : Bureaux d'études privés

Date de commencement de l'opération : automne 2025

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 50 000 €

Coût total HT : 50 000 €

Assiette subventionnable : 50 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	35 000 €	70 %
CD Oise	15 000 €	30 %
TOTAL TTC	50 000 €	100 %

Participation estimative des communes : 10 000 €

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique – 3^e année – F122

Localisation :

Territoire du Parc naturel régional

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.3 Inciter et soutenir la rénovation thermique des bâtiments et des logements

Justification par rapport à l'objectif :

Sur le territoire, le secteur résidentiel représente 24% des consommations énergétiques et 18% des émissions de gaz à effet de serre. Il se place ainsi à la deuxième place, après le transport, des secteurs les plus émetteurs et les plus consommateurs.

Le territoire s'est fixé comme objectif la rénovation thermique de 25 000 logements sur la période des 15 ans de la Charte soit environ 2000 logements par an. L'effort prioritaire porte sur les logements construits entre 1949 et 1974.

Dans les Hauts-de-France, la Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) propose un accompagnement des projets de rénovation aux propriétaires et copropriétaires, occupants ou bailleurs, sans conditions de ressources, quels que soient l'âge et le type d'habitation.

Cet accompagnement technique personnalisé couvre toutes les étapes d'un projet de rénovation : l'information ;

- le conseil personnalisé sur la rénovation énergétique (phase 1) ;
- le diagnostic technique (phase 1) ;
- la définition d'un programme de travaux d'économies d'énergie (phase 1) ;
- la consultation des entreprises (phase 2) ;
- le suivi du chantier (phase 2) ;
- et enfin, le suivi jusqu'à 5 ans après la réalisation des travaux (phase 3).

Ce service public a un coût pour le particulier qui, depuis janvier 2024 est de 1500 € pour les propriétaires en copropriétés (3 phases d'accompagnement de 450 € phase 1 ; 450 € phase 2 ; 600 € phase 3 chacune).

Lors du Bureau du 25 octobre 2021, dans le cadre du COTTRI, il avait été décidé de lancer un appel à projets afin de déployer ce dispositif sur les 3 premières co-propriétés qui souhaiteraient s'engager. Pour encourager les copropriétés à se lancer, il avait été décidé de financer aux co-propriétaires une partie des coûts d'ingénierie du service du SPEE, à savoir :

- 250€ pour la phase 1 : diagnostic/programmation des travaux (laissant un reste à charge de 50€ pour les particuliers)
- 100€ pour la phase 2 (laissant un reste à charge de 200€ pour cette phase).

3 copropriétés se sont lancées dans l'opération et ont été aidées avec l'enveloppe du COTTRI pour la phase 1 pour un montant de 54 000 €.

L'enveloppe du COTTRI n'étant plus suffisante (reliquat de 16 000 €), il a été proposé pour le programme d'action 2024 de voter une nouvelle enveloppe de 101 850 € afin de financer la 2^e phase

de l'accompagnement de ces 3 copropriétés et d'inscrire l'accompagnement de nouvelles copropriétés au programme d'actions.

Cependant, en raison de l'augmentation du coût de l'accompagnement du SPEE, l'enveloppe du programme d'action 2024 est insuffisante. D'autre part, de nouvelles copropriétés sont intéressées. Enfin, une convention avec Soliha Grand Paris permettra désormais de financer des copropriétés de communes du Val d'Oise.

Nature et contenu du projet :

L'opération consiste à financer les copropriétés pour une partie de l'accompagnement du SPEE ou de Soliha Grand Paris, pour des travaux de rénovation énergétique, sur la base des montants votés par le Bureau.

Maître d'ouvrage : Syndic de copropriété

Maître d'œuvre : SPEE ou SOLIHA Grand Paris

Date de commencement de l'opération : mai 2025

Durée de l'opération : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 150 000 €

Coût total HT : 150 000 €

Assiette subventionnable : 150 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	120 000 €	80 %
CD 60	30 000 €	20 %
TOTAL TTC	150 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal – F 123

Localisation :

A l'exception des grandes forêts domaniales, ce fonds s'intéresse au patrimoine végétal, arboré ou non, sous toutes ses formes, quel que soit leur intérêt, leur gestionnaire, leur statut, les espèces ou les variétés.

Les éléments arborés et les milieux doivent être situés en tout ou partie dans le périmètre du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.2 Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
 - 14.5 Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés
 - 14.8 Sensibiliser au paysage, impliquer habitants et acteurs dans sa préservation et sa valorisation

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.2 Respecter la biodiversité ordinaire
 - 2.3 Conserver et valoriser la biodiversité domestique

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
 - 6.3 Favoriser la biodiversité dans les espaces boisés
- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles

Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logements

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine

Justification par rapport à l'objectif :

La diversité du patrimoine végétal participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire.

Différentes études ont mis en évidence l'urgence et la nécessité d'accompagner les propriétaires et les gestionnaires dont :

- L'inventaire du patrimoine arboré finalisé en 2012. Celui-ci a permis de constater que nos arbres sont très fragilisés soit en raison de leur âge, parfois à cause d'une mauvaise gestion.
- L'inventaire des vergers et arbres fruitiers du Parc, réalisé en 2007-2008, a permis de localiser plus de 6 800 arbres fruitiers (hors vergers commerciaux et hors agglomérations). Ces arbres constituent des éléments singuliers et patrimoniaux qu'il convient de sauvegarder et de renouveler pour des motifs paysagers, de diversité génétique (conservation des variétés anciennes et locales), et écologique (habitat de nombreuses espèces dont la chouette chevêche).

- Le diagnostic de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France. Le PNR propose pour ces espaces des actions qui permettent une continuité avec celles engagées avec l'Office national des forêts dans les forêts domaniales : maintien des continuités écologiques, traitement paysager des lisières, etc...

Les communes sont le plus souvent démunies face à la gestion de leurs arbres que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur les les arbres dans l'espace public (plantation, renouvellement, expertises des arbres...) et une gestion plus écologique des espaces publics.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine végétal des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Ces 3 programmes font appel à des outils communs dont les règles de mise en œuvre peuvent varier en fonction de l'élément végétal visé. C'est le cas du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal qui est l'outil financier de ces 3 programmes. Il regroupe l'ensemble des aides du Parc ayant trait à la gestion du patrimoine végétal (hors forêts domaniales). Pour chacun des 3 programmes, une animation particulière sera développée en lien avec les structures partenaires compétentes ou en faisant appel à des prestataires privés le cas échéant.

Nature et contenu du projet :

Le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal doit permettre de bénéficier de conseils et de financements favorisant la mise en œuvre d'une gestion durable du patrimoine végétal.

- le financement de l'animation des programmes par convention ;
- l'attribution de 3 grands types d'aides sous forme de subventions :
 - 1) Etudes – expertises :
 - Etude paysagère (esquisse et proposition technique de plantations), étude écologique (vérification présence de chiroptères) ;
 - Expertise arboricole pour affiner le diagnostic réalisé dans le cadre de l'inventaire et conseils de gestion ;
 - Elaboration d'un document valant garantie de gestion durable (plan simple de gestion volontaire, 1er plan simple de gestion) ;
 - Elaboration d'une annexe écologique et paysagère au document de gestion ;
 - Réalisation d'une expertise écologique ou paysagère (expertise d'une zone humide forestière, diagnostic plantes invasives...) ;
 - ...
 - 2) Investissements à vocation écologique ou paysagère assimilable à de l'investissement :
 - Arrachage de plantes invasives ;
 - Abattage d'arbres dans le cadre d'un renouvellement des plantations ;
 - Travaux à vocation écologique ou paysagère (restauration de milieux forestiers ou associés écologiquement intéressants, traitement des foyers de plantes invasives existants...) ;
 - Travaux d'urgence (aménagement des abords d'une mare forestière vis-à-vis du public...) ;
 - Défrichage de la parcelle à proportion du nombre d'arbres fruitiers en place ou à planter sous réserve de la compatibilité avec les enjeux écologiques de la parcelle ;
 - Restauration des vieux arbres fruitiers ;
 - Pose de protection sur arbres en place vis-à-vis des animaux (cervidés, équidés, bovins) ;
 - Petits aménagements et équipements pour l'éco pâturage, animaux ;
 - Etc.

3) Plantations

- Plantation d'arbres dans le cadre d'un projet ou d'un renouvellement du patrimoine arboré ;
- Plantation de jeunes arbres fruitiers haute-tige de variétés anciennes avec protection, paillage et tuteur. La plantation de moyenne tige et de variétés modernes pourra ponctuellement être aidée.
- Plantation de haies champêtres, d'arbustes, de plantes vivaces.
- ...

Les travaux d'entretien courant et autres travaux assimilables à du fonctionnement ne sont pas éligibles aux aides.

Les bénéficiaires participent, de 20 à 50 % du coût, en fonction de la nature du bénéficiaire, de la taille de la commune, de la nature des études ou travaux, avec des limites plafond. Il est proposé de renouveler ce fonds.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional pour le fonds, communes ou autres pour les études et travaux

Maître d'œuvre : selon programme

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 100 000 €

Coût total HT : 100 000 €

Assiette subventionnable : 100 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	80 000 €	80 %
CD 60	20 000 €	20 %
TOTAL TTC	100 000 €	100 %

Montant estimatif des bénéficiaires : 30 000 €

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programme de réhabilitation du patrimoine rural – F124

Localisation :

Communes : Luzarches, Montépilloy, Le Plessis-Luzarches, Rhuis et les forêts de Chantilly, d'Ermenonville et d'Halatte.

Objectif auquel se rattache l'opération :

Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.4 Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
- Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
 - 15.2 Protéger, restaurer, et adapter le patrimoine historique et culturel

Justification par rapport à l'objectif :

Le programme annuel de réhabilitation du patrimoine rural des communes participe à la sauvegarde et à la mise en valeur du petit patrimoine rural local. La restauration de ce patrimoine représente une charge financière importante pour les communes ou les particuliers. Ces ouvrages sont souvent mal entretenus, voire abandonnés ou partiellement démolis. Le Parc apporte alors, à la fois, ses compétences techniques, mais aussi son aide financière.

Les dossiers sélectionnés par la commission Patrimoine Historique & Culturel présentent un intérêt historique, architectural, esthétique ou culturel. Ils concernent le patrimoine funéraire ou civil avec 4 projets proposés et le patrimoine forestier avec 2 projets proposés.

Nature et contenu du projet :

6 projets ont été retenus pour composer le programme annuel 2025.

Dans le cadre du patrimoine funéraire :

- la restauration d'une chapelle funéraire à Luzarches (60)
- la restauration d'une plaque funéraire à Rhuis (60)

Dans le cadre du patrimoine civil :

- la restauration d'un mur ancien à Montépilloy (60)
- la restauration d'un mur ancien au Plessis-Luzarches (95)

Dans le cadre du patrimoine forestier :

- la restauration de poteaux patrimoniaux
- la restauration de bornes armoriées

Communes	M.O	Elément de patrimoine	Travaux subventionnés	Montants des travaux	Taux	Subventions
Luzarches	Public	Chapelle	Tranche I - Restauration de maçonneries en pierre de taille (façades et couverture) et d'ouvrages sculptés	40.692 €	70%	28.484 €
Montépilloy	Privé	Mur	Tranche I - Restauration de maçonneries en moellons calcaires et grès et consolidations diverses	26.882 €	70%	18.817 €
Le Plessis-Luzarches	Public	Mur	Restauration à l'identique, d'une portion de mur ancien, en maçonnerie de moellons calcaires et grès	10.780 €	70%	7.546 €
Rhuis	Association	Plaque funéraire	Restauration d'une ancienne plaque funéraire.	2.454 €	70%	1.718 €
PNR	Association	Bornes	Restauration de 2 bornes armoriées comprenant nettoyage, redressement et traitement anticryptogamique	1.100 €	70%	770 €
PNR	Association	Poteaux	Restauration de 3 poteaux selon modèles anciens comprenant façonnages dont ailettes, impression (1 couche préparatoire) et mise en place sur bornes restituées.	15.000 €	70%	10.500 €
TOTAL				96.908 €		67.835 €

Maître d'ouvrage : Communes, particulier et associations

Maître d'œuvre : entreprises locales

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total : 96 908 € (HT pour les communes & TTC pour privé et associations)

Assiette subventionnable : 67 835 €

Plan de financement :

Les maîtres d'ouvrage participent à hauteur de 29 073 euros (30%)

CR IDF	45 000 €	66,3%
CD 60	22 835 €	33,7%
TOTAL TTC	67 835 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Edition de plaquettes de découverte des villages – 2025 – F125

Localisation :

5 nouvelles fiches de découverte, sur l'ensemble du PNR. Pour l'instant, Auger-St-Vincent, Fresnoy-le-Luat et Verneuil-en-Halatte ont sollicité le Parc spontanément. Par ailleurs, la commune de Rully, dont une municipalité précédente n'avait plus donné de suite, pourrait profiter d'un document fort avancé et s'est dite très intéressée.

Objectif auquel se rattache l'opération :

L'opération « Edition de plaquettes de découverte des villages » se rattache à la mesure 15 de la 2^e Charte « Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel ».

Elle répond également à l'orientation n°11 « Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics », notamment la mesure 31, laquelle prévoit de « faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune ».

Justification par rapport à l'objectif :

Le Parc possède un riche patrimoine historique et culturel, qui reste encore visible à travers le patrimoine monumental (châteaux, églises...), les traces de l'activité humaine (moulins, usines, sucreries, briqueteries...), le patrimoine plus modeste (mégolithes, lavoirs, croix, fontaines, bornes...), ou bien encore à travers le bâti traditionnel (grandes fermes, maisons de village, granges...). D'autre part, la notion de patrimoine culturel s'est élargie, et concerne maintenant également la découverte et la compréhension du paysage, de l'urbanisme, des pratiques humaines ou du patrimoine naturel.

La fréquentation touristique est cependant localisée autour de quelques sites « phares », qui occultent le reste du territoire, pourtant riche. En outre, il n'existe que de rares plaquettes de découverte des centres-villes, réalisées ponctuellement par quelques grands offices de tourisme ou communes importantes. Pour obtenir des informations simples sur le patrimoine local de l'ensemble du Parc, les habitants n'ont d'autre choix que de consulter des ouvrages spécialisés en bibliothèque ou en librairie.

Les principaux objectifs de ces plaquettes sont :

- de donner envie aux habitants et aux visiteurs du territoire de se promener, seuls, entre amis ou en famille, pendant 45min à 2h, dans leur commune et dans les communes voisines,
- de sensibiliser par une première approche les promeneurs aux richesses patrimoniales rencontrées ;
- de proposer aux Offices de tourisme un produit qu'ils attendent mais qu'ils ne peuvent concevoir à l'échelle du Parc,
- de valoriser les communes auprès de leurs administrés et visiteurs, par un produit de qualité, mais accessible et attrayant.

Elles seront en outre un complément indispensable et indissociable des autres outils de valorisation créés par le Parc : circuits d'interprétations des patrimoines, livres du patrimoine, randonnées guidées, autres plaquettes et expositions du PNR.

Nature et contenu du projet :

Le Parc souhaite éditer une 8^e série de 5 nouvelles plaquettes de découverte des villages, informatives et pédagogiques. Elles présenteront de manière synthétique les richesses patrimoniales d'un village (ou de 2, petits et proches), répartis sur l'ensemble du territoire. Les sites peuvent également être observés individuellement et dans le désordre.

Ces plaquettes se présentent sous la forme de 3 volets, aux proportions et dimensions conformes à la Charte graphique du Parc, avec un extrait de carte IGN à l'intérieur permettant de repérer le parcours et les différents éléments de patrimoine décrits. Le nombre d'exemplaires de base est fixé à 5000, puis proportionnel au nombre d'habitants ou de foyers de chaque commune.

Plusieurs communes se sont spontanément proposées: Auger-St-Vincent, Fresnoy-le-Luat. Verneuil-en-Halatte. Rully, dont la mise en page de la plaquette avait été bien avancée il y a quelques années, a répondu favorablement à la proposition. Reste une dernière place à attribuer.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : prestataire

Date de commencement de l'opération : Juin 2025

Durée des travaux : 10 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 5 808 €

Coût total HT : 5 280 €

Assiette subventionnable : 5 808 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	5 808 €	100 %
TOTAL TTC	5 808 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux – FI26

Localisation :

I site patrimonial du Parc naturel régional

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune

Justification par rapport à l'objectif :

Le territoire du Parc naturel régional réunit un très grand nombre de sites patrimoniaux, connus régionalement, voire nationalement. Ces châteaux, abbayes, parcs, villes historiques, sites archéologiques... accueillent chaque année des dizaines ou centaines de milliers de visiteurs, qui viennent admirer, découvrir et comprendre l'histoire et la vie de ces monuments, leur fonctionnement, leur évolution dans le temps. Cependant, au fil du temps, ces lieux ont subi les événements historiques heureux ou malheureux, des agressions humaines (bombardements, pillages, destructions volontaires, abandons, reconstructions, adaptations...), ou de l'environnement (météo, végétation...). Un certain nombre de ces sites ont donc été très remaniés, voire sont en ruines partielles ou totales, et sont devenus peu « lisibles » par le grand public, qui n'a pas toujours les « clés » historiques ou architecturales pour s'imaginer leur état ancien.

Il existe bien sûr des outils de médiation, classiques, mais efficaces et éprouvés, qui permettent de se représenter et comprendre ces sites autrefois : panneaux d'interprétation, visites guidées ou des livrets thématiques, que le P.N.R. a déjà proposés à ses nombreux partenaires. Plusieurs sites ont également développé d'autres systèmes de médiation : dessins, maquettes, tracé des murs, mais aussi des reconstitutions virtuelles de parties disparues. On peut citer notamment :

- à Asnières-sur-Oise, l'abbaye de Royaumont a reconstitué virtuellement l'église détruite. Sa restitution est proposée au moyen de petites lunettes métalliques fixes, sur site et en différents points, avec une vue stéréoscopique sur plaque transparente ;
- à Chantilly, l'Office de tourisme a développé une application sur l'histoire des jardins historiques, avec 3 vidéos de reconstitution à 360° et sonorisées, consultable sur smartphone sur place, avec cardboard payante (lunettes cartonnées, dans lesquelles on glisse le téléphone) ;
- A Creil, le service Patrimoine de la ville a bénéficié récemment d'une reconstitution du château en partie disparu, qu'il propose de découvrir au moyen de 2 casques de réalité virtuelle, dans le musée municipal ;

Les maquettes numériques sont remarquables, l'impression saisissante, la compréhension immédiate et l'immersion dans le passé est totale, mais les outils sont disparates et leur accès limité car payant, directement ou indirectement.

De son côté, l'association du patrimoine local HisteA de Nanteuil-le-Haudouin a financé la reconstitution virtuelle du château disparu, qui est visible sur smartphone depuis 5 points de vue différents, et consultable à partir de QR codes implantés sur place et en libre accès. L'accès numérique est également immédiat et direct, sans application intermédiaire.

Cette initiative semble être la meilleure solution technique, alliant

- la légèreté et l'absence de coût de maintenance du smartphone (contrairement aux bornes, écrans tactiles, casques VR),

- la simplicité du QR-code, auquel le public est maintenant habitué, et sans l'inconvénient du téléchargement d'une application,
- les capacités technologiques actuelles (puissance des logiciels de reconstitution, puissance des smartphones, équipement à 87% des Français en smartphone, étendue du réseau 4G).

Cette base doit être complétée par d'autres éléments immersifs, tels que la cardboard (casque), la sonorisation, des POI (points d'information).

Conformément à ses objectifs, le Parc naturel régional souhaite valoriser son patrimoine bâti. Il propose donc d'aider ses partenaires, sites, musées, châteaux, à créer une reconstitution virtuelle de leur site, dans un format numérique unique, et de le présenter au public avec un outil commun. Cela permettra de favoriser la compréhension historique, de développer une nouvelle expérience immersive et d'accroître l'attractivité touristique. Cette nouvelle offre de visite du patrimoine historique sera ainsi homogénéisée, et donc plus pratique pour le grand public,

Cet outil, très facile d'utilisation et de compréhension, est autant destiné au grand public qu'au jeune public. Le public d'expert sera également satisfait par les possibilités de zoom numérique, de très grande définition, et par les POI, fournissant des informations complémentaires. Enfin, l'outil étant simplement visuel, avec une sonorisation d'ambiance, même le public étranger pourra s'en servir, sans les obstacles de la langue.

Actuellement, 4 sites se sont équipés par leurs propres moyens. Le Parc naturel régional propose d'équiper progressivement d'autres sites et de couvrir à terme l'ensemble de son territoire, à raison de 1 à 2 par programme d'action.

Nature et contenu du projet :

L'action se déroulera en 3 phases, suivie par un Comité de pilotage (composé d'historiens locaux, de conservateurs du patrimoine, d'animateurs du patrimoine, de l'Architecte des Bâtiments de France si besoin, de spécialistes du tourisme, du chargé de mission Patrimoine du P.N.R.) :

- Tout d'abord, la modélisation 3D de l'édifice concerné, avec une forte interaction entre le prestataire et le Comité de pilotage. Tous les documents techniques anciens seront mis à contribution pour créer cette maquette virtuelle : tableaux, gravures, plans au sol et des façades, cartes postales, photographies... Toutes les textures seront reproduites (pierre, brique, ardoises, tuiles...), et des jeux de lumière très perfectionnés rendront l'illusion parfaite. Pour ce 1^e essai, la maquette ne se présentera que sous une seule époque. Il sera possible lors de prochains programmes d'imaginer présenter 2, voire 3 époques différentes, par une simple touche sur l'écran ;
- La 2^e phase consistera à présenter cette reconstitution virtuelle au public. Dans chaque site, 5 points de vue seront déterminés, permettant de voir la construction sous des angles différents : à l'extérieur, dans la cour, depuis des jardins...
 - o La vue sera accessible depuis un smartphone en scannant un QR code imprimé sur une lave émaillée posée au sol, et délimitée par un cercle de pavés. La vue montrera, à 360°, l'aspect du lieu, avec quelques personnages.
 - o Une sonorisation d'ambiance, discrète et réaliste, rendra l'immersion plus vraie ; il pourra s'agir de musique, de chants, de bavardages, de bruits d'animaux ou de bruissements de végétation, selon l'endroit choisi.
 - o Des POI (points d'intérêts), dit aussi hotspots, permettront, par un simple clic sur l'image, d'accéder à quelques informations de base ; ces quelques lignes pourront éventuellement être écrites en français et en anglais ;
 - o Enfin, la visite pourra être rendue encore plus immersive par l'utilisation de lunettes de réalité virtuelle, simple boîte cartonnée munie de verres adaptés, dans lequel le visiteur glissera son smartphone en fonction binoculaire. Dessinées de façon standard et confiées au site partenaire, ces lunettes seront (ré)utilisables sur tous les sites.
- D'autres outils publicitaires seront nécessaires dans une 3^e phase, pour attirer les visiteurs sur site :

- Une vidéo promotionnelle présentera en 1 minute le site reconstitué en survol façon « drone » avec quelques textes accrocheurs, une musique dynamique ;
- Une visite virtuelle sera aussi disponible, avec moins de possibilités que sur place, permettant malgré tout à des publics lointains de découvrir le monument, ou au public l'ayant déjà visité de s'y replonger dans la tranquillité de sa maison.

Plusieurs sites sont intéressants à modéliser et présenter, avec une fréquentation touristique importante, mais avec une architecture et une organisation des lieux peu compréhensibles par le public, tels que : SENLIS, le château royal et le prieuré St-Maurice voisin, au Moyen âge, FONTAINE-CHAALIS, l'abbaye de Chaalis, au Moyen âge, BEAUMONT-SUR-OISE, le château, au Moyen âge, PONTPOINT, l'abbaye du Moncel et le château royal voisin, au Moyen âge...

Enfin, les sites déjà équipés pourront éventuellement être intégrés à l'ensemble. Ceux dont le système est ancien pourront être améliorés ; ceux plus récents pour bénéficier des cardbords.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maîtres d'œuvre : prestataires

Date de commencement de l'opération : 2^e semestre 2025

Durée des travaux : 6 à 8 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 37 118 €

Coût total HT : 30 932 €

Assiette subventionnable : 30 932 € HT

Plan de financement :

CR IDF	10 00 €	32,3%
CD 60	11 652€	37,7%
Sites	9 280 €	30%
TOTAL TTC	30 932 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention pour des expertises environnementales – 2025 – F127

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

- Mesure 16 : Développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire
 - 16.1 Développer une filière biomasse locale
 - 16.2 Privilégier l'énergie solaire notamment le solaire thermique
 - 16.3 Accompagner le développement des autres énergies renouvelables
- Mesure 17 : Préserver la ressource en eau
 - 17.1 Reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles
 - 17.2 Economiser la ressource en eau
- Mesure 18 : Moins produire de déchets et mieux les valoriser
 - 18.1 Poursuivre et renforcer la prévention des déchets
 - 18.2 Limiter l'enfouissement des déchets, lutter contre les dépôts sauvages
- Mesure 19 : Préserver et améliorer la qualité des sols du territoire
 - 19.2 Garder des sols vivants, favoriser le retour de la matière organique au sol
 - 19.3 Identifier et reconquérir les sols pollués
- Mesure 20 : Economiser les ressources minérales et mieux intégrer les sites d'extraction du territoire
 - 20.3 Apporter une plus-value écologique et paysagère dans le cadre de la remise en état des carrières

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.1 Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur
 - 21.2 Assurer une vigilance quant à l'impact des ondes électromagnétiques
 - 21.3 Préserver voire reconquérir des zones de calme
 - 21.4 Préserver la nuit
- Mesure 22 : Prévenir mais aussi vivre avec les risques majeurs
 - 22.1 Améliorer la mémoire des risques
 - 22.2 Mieux prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire, notamment le risque « mouvements de terrain »
 - 22.3 Prévenir les inondations, lutter contre les ruissellements

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
 - 2.2 Respecter la biodiversité ordinaire
 - 2.3 Conserver et valoriser la biodiversité domestique
- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
 - 6.2 Préserver voire restaurer les corridors écologiques intra et inter forestiers
 - 6.3 Favoriser la biodiversité dans les espaces boisés

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles

- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
 - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides
 - 8.3 Restaurer les continuités écologiques du réseau des milieux aquatiques et humides

Orientation 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé

- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
 - 10.2 S'engager pour des infrastructures de transports exemplaires, intégrant les enjeux du territoire
 - 10.4 Développer les modes de déplacements actifs dans un double objectif déplacements quotidiens et touristiques

Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
 - 13.2 Promouvoir un urbanisme sobre en énergie

Orientation 9 : Promouvoir une économie environnementale et socialement responsable

- Mesure 26 : Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement
 - 26.1 Accompagner un aménagement économique qualitatif du territoire
- Mesure 27 : Promouvoir des activités économiques spécifiques en lien avec le territoire et les valeurs Parc
 - 27.4 Promouvoir et accompagner l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire
- Mesure 28 : Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable
 - 28.3 Favoriser les actions interentreprises et collectives pour optimiser la gestion de leurs différents besoins et répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du territoire

Justification par rapport à l'objectif :

Ce fonds doit pouvoir financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante, l'intervention d'experts ou organismes experts lors de manifestations ponctuelles diverses (formations, séminaires, réunions de travail, etc.).

Ces expertises peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et/ou proposer des solutions pour y remédier.

Une cinquantaine d'expertises ont été réalisées depuis 2004 par le biais de ce fonds, pour des sujets très divers : corridors écologiques, expertises liées aux milieux naturels ou aux espèces, sujets énergie, mesures de pollution (eaux, sols, décharges, ...), nuisances (mesure de bruit), ...

Pour rappel, ce fonds a été mobilisé pour les dernières études suivantes :

- Etude de la remise de l'Orme à Courteuil ;
- L'étude des séries de végétation en forêt de Chantilly ;
- Les études écologiques des zones d'activités et la démarche d'économie circulaire dans les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise ;
- Un diagnostic de pollutions des sols à Pontpoint ;
- Etc.

Il convient de ré-abonder le fonds par une nouvelle enveloppe.

Nature et contenu du projet :

Ce fonds a vocation à n'être utilisé que pour des études, mesures ou expertises ne rentrant pas dans l'application des obligations légales auxquelles sont soumis les porteurs de projet.

Les études et expertises sont confiées à des prestataires extérieurs.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc assure la maîtrise d'ouvrage du fonds.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France_

Maître d'œuvre : Bureaux d'études privés

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 100 000 €

Coût total HT : 100 000 €

Assiette subventionnable : 100 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	75 000 €	75 %
CR IDF	25 000 €	25 %
TOTAL TTC	100 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière – FI28

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.1 Préserver les grandes composantes paysagères du territoire et poursuivre les démarches à l'échelle des unités paysagères

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.3 Accompagner et valoriser des projets de construction qualitatifs

Justification par rapport à l'objectif :

Le fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels pour assurer une meilleure intégration des bâtiments agricoles ou forestiers dans le paysage naturel ou bâti.

Ce fonds est en place depuis 2004. Malgré un contexte économique incertain, la demande en construction agricole reste forte comme en témoigne le nombre de contacts établis et de projets accompagnés : plus de 100 projets ont été accompagnés en 16 ans, 26 ont bénéficié de subventions.

Suite à l'élaboration d'une plaquette de recommandations pour la construction agricole, le Parc dispose de nouveaux outils pour accompagner, sur un plan architectural et paysager, les projets agricoles : recueil des informations générales et de conseils pour le montage du projet, présentation de la demande de permis de construire, etc.

De nombreux projets ont été accompagnés techniquement par l'équipe du Parc naturel régional Oise - Pays de France et parmi eux un certain nombre pourrait déboucher dans les 2 prochaines années.

Nature et contenu du projet :

Le fonds est créé pour aider financièrement les porteurs de projet à supporter une partie du surcoût engendré par des efforts supplémentaires proposés par le Parc naturel régional Oise - Pays de France en matière d'intégration architecturale et paysagère.

Peut être concernée l'intégration architecturale et paysagère de tous types de bâtiments liés à l'exploitation agricole (hangars, granges, bâtiments de stockage, bâtiments d'élevage, habitation), y compris les bâtiments concernant l'activité hippique et les centres équestres. De même, l'intégration paysagère de tous types de bâtiments liés à l'activité forestière est susceptible d'être aidée, y compris celle concernant des scieries.

En aucun cas, le fonds n'a pour finalité d'aider économiquement un porteur de projet et d'intervenir sur le gros œuvre.

- Dans le cas de la construction d'un bâtiment isolé, le fonds peut prendre en charge :
 - une étude architecturale du projet ;

- une partie du surcoût de travaux de second œuvre ou d'aménagements paysagers supplémentaires sollicités pour des raisons architecturales et d'intégration dans le paysage.

➤ Dans le cas de la réhabilitation d'un bâtiment isolé ou de la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment lié à un ensemble d'autres bâtiments, le fonds peut prendre en charge :

- une étude globale de requalification du site d'implantation du bâtiment ;
- une partie du surcoût de travaux de second œuvre ou d'aménagements paysagers supplémentaires sollicités pour des raisons architecturales et d'intégration dans le paysage ;
- des aménagements paysagers liés à la requalification du site.

➤ Dans le cas de l'aménagement paysager d'un site, le fonds peut prendre en charge :

- une étude globale de requalification ;
- une incitation financière forte à l'aménagement paysager.

Les aides sont définies de la façon suivante :

- 80% du montant de l'étude architecturale, avec une aide maximale de 4 500 €. Cette aide comprend l'étude de l'intégration paysagère de la maison d'habitation au sein du corps de ferme ;
- 80% du montant du surcoût de construction avec une aide maximale de 30 000 € ;
- 80% du montant des travaux d'aménagements des abords, avec une aide maximale de 10 000 € ;
- 80 % du montant de restauration dans le cadre de la requalification paysagère avec une aide maximum de 15 000 €.

Ces aides sont susceptibles d'être apportées à tout propriétaire, exploitant agricole ou forestier, sans distinction de spécialisation, à tout propriétaire d'écuries ou de centres équestres, à tout propriétaire de scieries, sans distinction de structure juridique, ayant un projet sur le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France pour le fonds, propriétaires ou exploitants pour les travaux

Maître d'œuvre : Entreprises privées

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 60 000 €

Coût total HT : 50 000 €

Assiette subventionnable : 60 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	40 000 €	66,7 %
CD 60	20 000 €	33,3 %
TOTAL TTC	60 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Accompagnement des Producteurs Oise - Pays de France – F129

Localisation :

Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.5 Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité s'appuyant notamment sur les productions locales

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.2 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production
 - 23.4 Développer les réseaux de commercialisation en circuits courts
 - 23.5 Susciter le développement de nouvelles activités rurales

Justification par rapport à l'objectif :

Depuis 2011, le PNR Oise – Pays de France travaille au maintien de la production locale et de la vente directe avec le déploiement de sa marque « Producteurs Oise – Pays de France ».

En 2018, le Parc a mis en place une concertation territoriale avec l'ensemble des acteurs concernés, pour développer les circuits courts de proximité et l'alimentation locale du territoire. Cette concertation a abouti à l'établissement d'un Projet Alimentaire Territorial avec la rédaction de 8 fiches actions thématiques validées par l'ensemble des acteurs.

Plusieurs thématiques sont abordées dans le programme d'actions 2025 :

- L'accompagnement des producteurs dans la réussite de leur installation à travers différentes actions : aide à la communication, formations et mise en réseau des producteurs ;
- La diversification de l'offre en produits locaux sur le territoire du Parc naturel régional ;
- La promotion de l'alimentation locale auprès des consommateurs à travers trois actions principales : sensibiliser aux produits locaux et à l'activité agricole, faire connaître les initiatives de consommation locale et favoriser l'accessibilité aux produits sains et de qualité.

Nature et contenu du projet :

1) Animation du réseau des Producteurs Oise – Pays de France

L'animation du réseau des producteurs Oise - Pays de France est cruciale pour la dynamique collective. Pour cela, chaque année une rencontre annuelle est organisée dans l'objectif de fédérer le groupe autour de la marque Producteurs Oise - Pays de France. Ce groupe permet de créer une identité territoriale. L'animation est assurée par la chargée de mission du Parc en charge du dossier qui pourra faire appel à des acteurs externes. Une rencontre annuelle est fixée au mois de janvier.

Une enveloppe de 496 € est prévue pour l'organisation de ce moment convivial type « repas » avec l'ensemble des producteurs.

2) Déploiement de la marque « Producteurs Oise - Pays de France »

Depuis 2011, le Parc déploie une marque « Producteurs Oise – Pays de France » qui promeut la production locale et les lieux de vente directe comme les boutiques à la ferme, les marchés, etc.

En 2024, le réseau compte 32 producteurs aux productions variées : maraîchage, arboriculture, apiculture, élevage, etc.

Certains projets d'installation, mais également de diversification, ont été identifiés sur le territoire. Certains outils de communication, comme les enseignes, sont à renouveler car ils sont vieillissants. De plus, l'actualisation et la modernisation du logo de la marque nécessitent un changement progressif de ces outils. L'accompagnement des adhérents actuels de la marque dans la communication de leur activité est important tout comme l'accompagnement des nouveaux installés.

Pour cela, différents outils de communication sont proposés : document de référencement avec carte interactive, enseignes pour localiser les lieux de vente, bâches, étiquettes, sacs estampillés, etc. Ces outils permettent d'accroître la visibilité des producteurs sur le territoire et les accompagner dans la vente directe.

Pour le programme d'actions 2025, une enveloppe est prévue pour la réalisation d'une nouvelle vidéo thématique, la mise à jour du document de référencement mais également la réalisation de présentoirs en bois local estampillé « Producteurs Oise - Pays de France ». D'autres outils de communication seront proposés aux producteurs tels que des sachets légumes, des bâches, etc. Ces outils seront définis et précisés en concertation avec les producteurs, selon leurs attentes et leurs besoins.

Le coût prévisionnel des outils de communication s'élève à 10 110 €.

3) Formation et accompagnement des producteurs du territoire

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite proposer un volet de formation, en lien avec VIVEA (Fonds pour la formation des Entrepreneurs du Vivant). VIVEA est un organisme proposant des formations « gratuites » aux agriculteurs selon 5 axes :

- Conforter la position du chef d'entreprise ;
- Créer de la valeur ;
- Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal ;
- Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail ;
- Déployer les solutions digitales.

L'objectif est de réaliser une formation « L'accueil du public dans les fermes » en amont du programme d'animations « Goûtons notre territoire » qui inclut des visites de ferme. Une deuxième formation pourrait être organisée en fonction des attentes et des besoins des producteurs.

En vue de valoriser les productions agricoles locales, le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite mettre en place une réunion d'échange et d'information avec les acteurs de la filière bouche (commerçants, artisans, traiteurs, restaurants, bouchers, etc.). Cette réunion sera assurée par la chargée de mission en charge du dossier.

Le coût de l'enveloppe « formations et accompagnement » serait supporté par les frais de fonctionnement et par le fonds VIVEA.

Maître d'ouvrage : SM du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Prestataire : prestataires privés

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'opération : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 10 606 €

Coût total HT : 8 876 €

Assiette subventionnable : 10 606 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	10 606 €	100 %
TOTAL TTC	10 606 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts et à l'alimentation locale – FI30

Localisation :

Territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.5 Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité s'appuyant notamment sur les productions locales

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.2 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production
 - 23.4 Développer les réseaux de commercialisation en circuits courts
 - 23.5 Susciter le développement de nouvelles activités rurales

Justification par rapport à l'objectif :

Comme l'opération précédente, cette action a pour objet de mettre en œuvre le projet alimentaire territorial défini en 2018, visant à développer les circuits-courts et l'alimentation locale.

Nature et contenu du projet :

1) Goûtons notre territoire

Depuis 2019, le Parc naturel régional Oise - Pays de France organise des événements sur l'alimentation locale à destination des habitants du territoire : la Fête du Terroir et Goûtons notre territoire. Ces événements ont pour objectif de donner rendez-vous annuellement au grand public autour de la thématique des circuits courts et de l'alimentation locale.

La Fête du Terroir est organisée tous les 2 ans, et rassemble des producteurs de la marque « Producteurs Oise - Pays de France » ainsi que des animations sur l'alimentation locale comme des ateliers de cuisine antigaspi, pressage de pomme, démonstration de crème chantilly, vélo-smoothie, etc. Cet événement concentre l'offre du territoire sur 2 jours et est ouvert au grand public. La prochaine édition sera organisée en 2026.

« Goûtons notre territoire » est un programme d'animations à destination du grand public. L'objectif est d'inciter les consommateurs à aller à la rencontre des producteurs dans leur ferme. Le programme comprend des portes-ouvertes chez les producteurs, des animations comme des balades gourmandes, des ateliers de cuisine, etc. Ce programme est mis en place tous les 2 ans et la prochaine édition aura lieu en 2025. Un ciné-débat serait organisé avec l'intervention de partenaires tels que la Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts-de-France, des producteurs. Un budget complémentaire doit être ajouté afin de prendre en compte le coût de location du film ainsi que les coûts des intervenants.

Le coût de l'organisation du ciné-débat est de 2 122 €.

2) Edition d'un livret de recettes spécial Producteurs

En 2021, le Parc naturel régional Oise - Pays de France a édité un livret de recettes suite au concours de cuisine à destination des habitants du territoire en 2019. Ce livret a été édité en 5 000 exemplaires et a été largement diffusé sur l'ensemble du territoire. L'enjeu était de sensibiliser les habitants du territoire à l'alimentation locale et à la saisonnalité des produits agricoles.

Afin de renouveler cet outil de communication aujourd'hui épuisé, il est prévu de réaliser une 2^{ème} édition avec les recettes des producteurs de la marque et des consommateurs travaillant leurs produits.

Le coût du livret de recettes est estimé à 9 754 €

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Prestataires privées et publics

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 11 876 €

Coût total HT : 10 400 €

Assiette subventionnable : 11 876 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	11 876 €	100 %
TOTAL TTC	11 876 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Favoriser le développement des circuits-courts et les changements de pratiques – F131

Localisation :

Ce programme concerne l'ensemble des communes du territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.5 Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité s'appuyant notamment sur les productions locales

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.2 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production
 - 23.4 Développer les réseaux de commercialisation en circuits courts
 - 23.5 Susciter le développement de nouvelles activités rurales

Justification par rapport à l'objectif :

Comme l'opération précédente, cette action a pour objet de mettre en œuvre le projet alimentaire territorial défini en 2018, visant à développer les circuits-courts et l'alimentation locale.

Nature et contenu du projet :

1) Sensibiliser et impulser les changements de pratiques

Dans le cadre du programme d'action 2024, le Parc naturel régional Oise - Pays de France réalise une étude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique. Cet outil d'aide à la décision (OAD) permet de mieux connaître le profil des agriculteurs du territoire et de définir le potentiel d'évolution vers l'agriculture biologique. Les résultats de l'étude, réalisée d'octobre 2024 à février 2025, vont être présentés aux élus et techniciens du territoire. Une restitution auprès des agriculteurs du territoire est envisagée et permettra de présenter les accompagnements techniques et financiers régionaux existants afin d'impulser les changements de pratiques sur le territoire.

Cette réunion sera organisée par le Parc naturel régional Oise - Pays de France avec l'intervention de Bio en Hauts-de-France et l'aide des Chambres d'Agriculture et du Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France

2) Sensibiliser et accompagner la transmission et l'installation

L'étude sur le foncier agricole réalisé courant 2021 a mis en évidence un potentiel important de transmissions d'exploitations agricoles dans les 5 à 10 prochaines années. Certains exploitants agricoles ont déjà leur scénario de cession mais ce n'est pas le cas pour l'ensemble. Afin d'assurer le renouvellement des générations et le développement des circuits courts sur le territoire, le Parc naturel régional souhaite mettre en place, en lien avec la Chambre d'Agriculture, une formation à destination des futurs cédants.

Le coût de cette action est de 2 210 €.

3) Développement d'une stratégie foncière agricole

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite travailler à la mise en place d'une stratégie territoriale donnant suite aux actions menées depuis 2021.

Pour cela, 3 axes de travail sont privilégiés :

- La mise en place d'un partenariat avec les acteurs locaux du foncier agricole (Terre de Liens, SAFER, Chambres d'Agriculture, etc.). Ce travail consistera notamment à renforcer les relations avec ses acteurs pour développer une dynamique sur le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France en vue de préserver le foncier agricole du territoire et favoriser l'installation agricole ;
- L'identification des terres agricoles à enjeu et la mise en place d'une veille foncière réactive avec un atlas par typologie d'installation. Ce travail sera complété par l'identification et la mise en place d'un suivi des porteurs de projet et des fermes à céder ;
- L'accompagnement individuel des communes voulant travailler sur un projet d'installation agricole sur des parcelles communales par l'association Terre de Liens Hauts-de-France et Ile-de-France.

Le coût de l'action est de 13 500 €.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Chambres d'agriculture et Terre de liens HDF et IDF

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 15 710 €

Coût total HT : 15 710 €

Assiette subventionnable : 15 710 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	15 710 €	100 %
TOTAL TTC	15 710 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Evolution des systèmes de restauration collective et développement de l'approvisionnement local – F 132

Localisation :

Territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.5 Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité s'appuyant notamment sur les productions locales

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.2 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production
 - 23.4 Développer les réseaux de commercialisation en circuits courts
 - 23.5 Susciter le développement de nouvelles activités rurales

Justification par rapport à l'objectif :

Cette action a pour objet de mettre en œuvre le projet alimentaire territorial défini en 2018, visant à développer les circuits-courts et l'alimentation locale.

La fiche action n°8 du diagnostic est consacrée au développement de l'approvisionnement local de la restauration collective du territoire à travers 5 actions principales :

- Réalisation d'un état des lieux de l'offre locale ;
- Réalisation d'un état des lieux de la restauration collective ;
- Sensibiliser à l'approvisionnement local ;
- Développer un mode d'approvisionnement collectif ;
- Accompagner le développement des initiatives.

Ces actions correspondent à des thématiques sociétales actuelles, fortement soutenues par l'Etat et les Régions.

Nature et contenu du projet :

Dans un premier temps, l'objectif est de poursuivre l'accompagnement des communes sur l'évolution des systèmes de restauration collective avec l'association Bio en Hauts-de-France : visites, réunions et accompagnements individuels de communes.

Un forfait de 11 jours sera consacré à la sensibilisation et l'accompagnement des communes du territoire sur cette thématique. Il est prévu :

- Un temps de sensibilisation à la qualité de l'assiette en restauration collective et sur les enjeux du retour en régie directe ;
- Un accompagnement spécifique pour des communes avec le projet d'un retour en régie ;
- 2 visites de collectivités ayant réalisé un retour en régie pour les communes volontaires.

En parallèle, le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite mettre en place des actions afin de lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire auprès des communes volontaires.

Pour cela, une réunion d'information sera mise en place afin de sensibiliser les élus, les équipes de cuisine, les parents et les convives, au gaspillage alimentaire. La réunion sera menée en collaboration avec des partenaires tels que l'ADEME, les Chambres d'Agriculture, etc.

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France mettra en place un défi « Objectif : Zéro gaspi dans ma cantine » qui sera proposé aux communes volontaires.

Ce défi se déroulera en plusieurs phases :

- Réalisation d'un diagnostic initial (gâchimètre, pesées, etc.) sur une semaine sur 3 périodes de l'année : à la rentrée, en milieu d'année et à la fin de l'année ;
- Organisation d'une rencontre autour de l'alimentation avec les convives, l'équipe de cuisine et les élus : Cette réunion permettra d'échanger et d'identifier de façon collective des actions concrètes ;
- Ecriture et diffusion d'une charte antigaspi ;
- Réalisation d'une nouvelle phase de diagnostic aux mêmes périodes que le diagnostic initial.

Enfin, une réflexion autour du don alimentaire sera menée afin que les surplus de production de la restauration collective soient distribués aux banques alimentaires.

Le coût de l'action est estimé à 9 000 €.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Bio en Hauts-de-France, et autres partenaires techniques

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 9 000 €

Coût total HT : 7 500 €

Assiette subventionnable : 9 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	9 000 €	100 %
TOTAL TTC	9 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Concours design mobilier urbain en bois local – FI33

Localisation :

L'ensemble du territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 25 : Promouvoir la gestion forestière et valoriser la filière bois
 - Disposition 25.2 : Encourager la filière bois locale

Justification par rapport à l'objectif :

En 2022, le diagnostic effectué par le Parc naturel régional Oise – Pays de France a permis de réaffirmer que la filière bois d'œuvre est toujours bien représentée au sein du Parc qui compte 1 scierie, 44 entreprises de la 2e transformation, 6 cabinets d'architecture réalisant des constructions en bois...

Les actions définies par ce diagnostic portent sur la mobilisation de la ressource, l'accompagnement au développement économique des acteurs de la filière, la commande publique comme levier de développement de la filière, la mise en relation des acteurs locaux et la valorisation de la filière bois. Parmi ces actions figure l'action 3 intitulée « Promouvoir le bois local dans les aménagements paysagers locaux ». Cette action se décline sous la forme d'un concours d'idées pour un mobilier urbain design fabriqué en bois local.

Nature et contenu du projet :

Le projet se déroulerait en plusieurs phases :

- Tout d'abord, un concours d'idées mettant en concurrence des équipes composées d'un designer et d'un menuisier visant à proposer une gamme de mobilier urbain en essences de feuillus locales (chêne et châtaignier). Un jury de techniciens, de professionnels du bois, d'élus sera composé afin de sélectionner un lauréat. Un budget de 30 000 € est nécessaire pour rémunérer les équipes.

Le mobilier envisagé pour le concours de design est le suivant :

- Un banc,
 - Une banquette,
 - Un fauteuil,
 - Une corbeille de propreté,
 - Une borne,
 - Un potelet,
 - Une barrière pour l'espace public en ville,
 - Un panneau d'affichage,
 - Le modèle de la table pique-nique devant rester simple pour des questions de coût de fabrication, ne fait pas partie du concours de design.
- Une deuxième phase consistera en la fabrication des prototypes pour les mettre en exposition au Parc naturel régional. Ce mobilier figure dans la fiche FI42 « Equipements 2025 ».
 - Il sera envisagé en 2026 de proposer une commande groupée pour les communes du PNR qui souhaiteraient acquérir ce mobilier.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Equipes désigner/menuisier

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 8 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 30 000 €

Coût total HT : 30 000 €

Assiette subventionnable : 30 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	30 000 €	100 %
TOTAL TTC	30 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Prolongation de l'accompagnement à la Démarche d'écologie industrielle territoriale – FI34

Localisation :

Communauté de communes Senlis Sud Oise

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation IX : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable

- Mesure 28 : Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable
 - 28.1 - Informer et sensibiliser les entreprises du territoire aux bonnes pratiques environnementales
 - 28.2 – Accompagner les entreprises vers la mise en œuvre d'un système de management environnemental, voire intégré
 - 28.3 - Favoriser les actions interentreprises et collectives pour optimiser la gestion de leurs différents besoins et répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du territoire

Justification par rapport à l'objectif :

L'écologie industrielle territoriale est une démarche de management environnemental visant à limiter les impacts de l'industrie et plus globalement des activités économiques sur l'environnement. Fondée sur l'analyse des flux de matière et d'énergie, l'écologie industrielle cherche à avoir une approche globale en mettant en contact les acteurs économiques d'un territoire dans un objectif d'économie circulaire, de mutualisation de moyens et de ressources.

Le Parc naturel régional, la Communauté de communes Senlis Sud Oise et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise ont signé une convention pour mener une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur les zones d'activités de la communauté de communes.

Parallèlement, le PNR a engagé un diagnostic et des visites d'entreprises sur le volet biodiversité.

Cette démarche a démarré en mars 2023 et s'achèvera en mars 2025. Elle consiste en :

- ⇒ Un état des lieux des flux par zone d'activités ou par entreprise (énergie, déchets, matières, matériels...);
- ⇒ Des rencontres avec les industriels (groupes de travail);
- ⇒ La recherche d'actions concrètes en faveur de l'environnement et la recherche de synergies (circuits courts, achats groupés, filières, mise en réseau des entreprises...);
- ⇒ Le déploiement d'actions opérationnelles voire d'actions de mutualisation et de substitution.

Cette démarche est financée à 50 % par la CCI ; 15% par la CCSSO, 35% par le PNR

A ce jour, les visites et diagnostics d'entreprises ont été réalisés. Des groupes de travail ont été créés en fonction des synergies qui ont émergé : Déchets et biodéchets ; Mobilités ; Energies renouvelables ; Espaces partagés ; Gestion durable des espaces verts ; Gestion des eaux pluviales. Après la tenue des séances des groupes de travail qui s'achèvera fin d'année 2024, un plan d'action sera proposé au 1^{er} trimestre 2025.

Il est proposé de réserver une enveloppe pour prolonger l'accompagnement des entreprises à la mise en place du plan d'action selon la même répartition de financement que la démarche initiale.

Nature et contenu du projet :

Comme pour la première tranche, il s'agira pour la Chambre de commerce et d'industrie de poursuivre les visites aux entreprises pour les sensibiliser et les impliquer dans la démarche mais surtout pour cette 2^e tranche, de mettre en œuvre le plan d'actions défini par l'organisation d'ateliers de travail et l'accompagnement dans la formalisation des synergies créées.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : CCI

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 11 760 €

Coût total HT : 11 760 €

Assiette subventionnable : 11 760 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	11 760 €	0 %
TOTAL TTC	11 760 €	0 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Refonte de documents touristiques – F135

Localisation :

Territoire du Parc naturel régional

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 10 : Développer l'économie touristique

- Mesure 29 : Faire du tourisme durable un levier pour conforter l'économie touristique
- Mesure 30 : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature

Justification par rapport à l'objectif :

Le Parc naturel régional a édité au fil du temps 18 fiches de randonnée pédestre dont 14 sont anciennes.

Certaines fiches sont épuisées et toutes doivent être réactualisées : modification des sentiers, commentaires et adresses obsolètes...

Par ailleurs, en complément des éditions des CDT et des Offices de Tourisme, le Parc a réalisé des plaquettes thématiques pour mettre en avant des sites de visite moins connus sous forme de dépliants « Découverte thématique ». Il est proposé de réactualiser celui intitulé « A la découverte de nos racines », consacré à des musées des traditions locales (musée de la Vénérie à Senlis, musée de la dentelle à Chantilly, musée Gallé-Juillet à Creil, musée d'histoire locale à Viarmes, musée de la cartoucherie à Survilliers.

Nature et contenu du projet :

L'opération comprend la mise en page et l'impression de 14 fiches de randonnées et du dépliant consacré aux musées locaux en 3 000 exemplaires chacun.

Les caractéristiques de ces documents sont les suivantes :

- Les fiches de randonnée : Format fermé en A5 recto-verso en 3 volets égaux et 2 plis roulés
- Le dépliant « circuit découverte » : 4 volets, 3 plis en portefeuille.

Impression quadri, sur papier PEFC 150g.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Agence de communication et imprimeur

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 16 230 €

Coût total HT : 13 525 €

Assiette subventionnable : 16 230 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	16 230 €	100 %
TOTAL TTC	16 230 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Totems d'informations touristiques de l'OT Chantilly/Senlis – F136

Localisation :

L'opération concerne les communes de la communauté de communes Senlis Sud Oise et celle de l'Aire cantilienne

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 10 : Développer l'économie touristique

- Mesure 30 : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature
 - 30.1 – Poursuivre l'organisation de la fréquentation

Justification par rapport à l'objectif :

Le Parc naturel régional a implanté un certain nombre de totems d'informations touristiques devant les gares et des sites touristiques (Parc Astérix, Abbayes de Chaalis, de Royaumont...) pour faire découvrir le territoire, inciter les habitants et les visiteurs à découvrir ses richesses et orienter la fréquentation.

Un des deux totems présente une carte générale, les sites et activités les plus renommés du territoire. L'autre totem raconte la petite région où il est implanté et les possibilités de randonnée.

En complément de ces totems, l'office de tourisme Chantilly/Senlis a le projet d'implanter dans toutes les communes de son périmètre un panneau d'informations touristiques constitué d'une carte touristique ludique détaillant les sites à visiter.

De façon à garantir une complémentarité entre les totems du PNR et ceux de l'Office de tourisme ainsi qu'une harmonie esthétique dans le paysage, l'Office de tourisme a sollicité le PNR pour adopter la même charte de signalétique.

Nature et contenu du projet :

L'opération consiste à implanter dans chaque ville et village du périmètre de l'office de tourisme un totem d'informations touristiques présentant une carte touristique.

Ces totems reprennent la Charte de signalétique du Parc naturel régional.



Maître d'ouvrage : Office de tourisme Chantilly/Senlis

Maître d'œuvre : Entreprise

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 6 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 111 780 €

Coût total HT : 93 150 €

Assiette subventionnable : 93 150 € HT

Plan de financement :

CD 60	50 000 €	53,7 %
OT Chantilly Senlis	43 150 €	46,3 %
TOTAL HT	93 150 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programme de communication – 2025 – F137

Localisation :

L'ensemble du territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
 - 31.1 - Communiquer sur les actions du Parc et son projet de développement durable du territoire
 - 31.2 - Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire
- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen
 - 34.1 – Sensibiliser et se former aux enjeux du développement durable

Justification par rapport à l'objectif :

Les actions menées en 2025 seront les actions récurrentes des programmes de communication des années précédentes. Cette année sera l'occasion de redéfinir un plan d'action pour les 3 prochaines années.

Les actions programmées sont donc :

- Le rapport d'activités ;
- Le magazine du Parc ;
- L'évolution et l'alimentation du site internet ;
- L'achat de crédits pour l'envoi d'emailing ;
- La réalisation de supports de communication (print, film).

Nature et contenu du projet :

Le rapport d'activités :

Le rapport d'activités permet de rendre compte de façon exhaustive des actions mises en place durant l'année précédente. Il est distribué principalement aux élus des Régions, Départements, aux Maires et délégués des 70 communes ainsi qu'aux partenaires. Il est la vitrine des actions du PNR.

Le coût inclut la mise en page et l'impression. Sa version numérique est mise en ligne sur le site internet du Parc naturel régional.

Le magazine :

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France a fait le choix en 2022 d'une distribution sur abonnement gratuit uniquement aux intéressés avec un format plus standard et donc moins coûteux. Le magazine est également distribué dans les commerces de proximité (épiceries, boulangeries, pharmacies...) pour toucher des personnes qui ne seraient pas encore abonnées mais intéressées par les sujets traités ponctuellement. Il est envoyé dans toutes les mairies et médiathèques/bibliothèques des communes adhérentes.

Le contenu du magazine est digitalisé pour toucher les personnes qui suivent l'actualité du Parc naturel régional via les réseaux sociaux et le site internet.

Le coût inclut la rédaction, la mise en page, et l'impression de 2 numéros.

L'achat de crédits pour l'envoi d'emailing:

Chaque vendredi, une newsletter est envoyée avec une question et une réponse visant à informer des sujets/actualités traités par le Parc naturel régional. Un moyen hebdomadaire de garder le contact et d'informer les 2636 abonnés.

Evolution et alimentation du site internet :

Le site internet est régulièrement alimenté. Une maintenance applicative s'assure que les logiciels de gestion fonctionnent de façon optimale, et les cookies sont mis à jour pour respecter les questions de RGPD.

Création de supports de communication :

Dans un souci d'information, de communication et de promotion du Parc naturel régional auprès des habitants, des élus et des partenaires, il peut s'avérer utile d'avoir recours à des agences de communication pour la création de différents types de supports de communication (print et multimédia) et de les faire imprimer ou réaliser pour pouvoir les diffuser.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maîtres d'œuvre : Agence de communication, imprimeurs.

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 24 308 €

Coût total HT : 20 257 €

Assiette subventionnable : 24 308 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	24 308 €	100 %
TOTAL TTC	24 308 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Organisation d'actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2025 - F138

Localisation :

Cette opération est proposée à l'ensemble des habitants des communes du Parc naturel régional. Par le biais des manifestations et animations proposées, elle touche également des habitants des communes et communautés de communes voisines.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
 - Disposition 31.2 - Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire
- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen :
 - Disposition 34.1 - Sensibiliser et se former aux enjeux du développement durable
 - Disposition 34.2 - Développer les actions participatives en faveur du territoire et encourager les comportements citoyens
 - Disposition 34.3 - Accompagner les initiatives éco-citoyennes collectives et aider à la mise en place de manifestations éco-responsables

Justification par rapport à l'objectif :

L'adhésion de tous, habitants et acteurs locaux au projet de développement durable mené par le Parc naturel régional est un véritable enjeu pour la seconde charte. L'objectif recherché est de faire découvrir les nombreuses richesses du territoire, de faire partager le projet de territoire afin de développer un sentiment d'appartenance commune et inciter les habitants à agir dans le respect des valeurs du Parc naturel régional. Les actions de sensibilisation menées par le Parc naturel régional doivent donc avoir comme finalité d'amener chaque individu à penser, à décider et à agir de lui-même en faveur de la préservation des patrimoines, des ressources et dans la lutte contre le changement climatique.

Nature et contenu du projet :

Pour être efficace, la sensibilisation du grand-public doit s'appuyer sur une offre de découverte du territoire, de son patrimoine et de l'environnement la plus large possible : les modalités d'actions, les moyens et outils de sensibilisation développés et utilisés devant être adaptés à chaque type de public.

De nombreuses manifestations de nature différente seront programmées afin de satisfaire le plus grand nombre. Ainsi, il est prévu de :

- **poursuivre les actions de découverte du patrimoine** naturel, historique et culturel du territoire, très appréciées par le grand-public : sorties découvertes de la faune et de la flore, sorties découverte du patrimoine local.

- **participer aux opérations nationales** ou initiées par nos partenaires financiers, institutionnels ou associatifs : « Hauts de France propres » et "Fréquence grenouilles" en mars, « Semaine de l'eau » et « "Fête de la nature" en mai, « Festival de l'arbre et des chemins ruraux » en juin, Nuit de la Chauve-souris (en août), Jour de la Nuit (en octobre), « Journées de l'arbre » en novembre, etc.

- **susciter la participation active des habitants aux actions du Parc naturel régional** par l'organisation d'au moins un chantier participatif (opération de nettoyage, restauration d'un espace naturel, plantation d'une haie, etc.)
- **poursuivre la participation et l'implication du Parc naturel régional au sein des manifestations organisées par les communes et structures associatives de son territoire** : tenue de stands d'informations, conférences, expositions.
- **proposer des sorties et ateliers thématiques pour les enfants**, qu'ils s'agissent de sorties familiales adaptées aux enfants ou d'animations à destination des centres de loisirs ou autre structure accueillant des enfants (bibliothèque, conseil municipal jeune, etc.).
- **poursuivre l'animation du Réseau des Correspondants Parc et proposer un accompagnement pédagogique à la mise en œuvre, par les groupes d'habitants écocitoyens d'actions et de projets concrets en faveur de la transition écologique et énergétique.** L'accompagnement consistera à apporter une aide en matière d'organisation d'animations au sein des communes : tenue de stands, opérations de nettoyage, ateliers éco-citoyens, création de jardins partagés, trocs de plantes, sensibilisation des habitants, etc.
- **accompagner les projets des communes en matière de valorisation de sites ayant un intérêt écologique et patrimonial**, permettant ainsi de sensibiliser les habitants aux richesses de leur territoire et à la nécessité de les préserver. En fonction des caractéristiques des sites, la valorisation pourra prendre la forme : d'un carnet à distribuer aux habitants, de panneaux d'interprétation à installer sur site, d'une sortie, etc. L'accompagnement du Parc naturel régional pourra, selon les projets, être de différentes nature : fourniture des contenus (rédaction des textes, fourniture de cartes, de photos, réalisations d'illustrations naturalistes, etc.), conception graphique et fabrication de carnets/livrets ou de de panneaux d'interprétation.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Prestataires privés

Date de commencement de l'opération : mars 2025

Durée des travaux : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 16 887 €

Coût total HT : 14 857 €

Assiette subventionnable : 16 887 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	16 887 €	100 %
TOTAL TTC	16 887 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programmes pédagogiques à destination des scolaires « Une action pour mon Parc, une action pour ma Planète » – F139

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 32 : « Eduquer et impliquer dès le plus jeune âge ».
 - 32.1 : Intégrer l'éducation au territoire et au développement durable dans le parcours scolaire de chaque élève
 - 32.3 : Créer et promouvoir un réseau d'éco-écoles, ouvertes sur leur territoire

Justification par rapport à l'objectif :

Permettre aux enfants de devenir des citoyens engagés, conscients de leur responsabilité individuelle et collective passe par la sensibilisation, l'éducation mais aussi par un apprentissage et une mise en pratique, dès le plus jeune âge, de comportements respectueux de l'environnement.

Ces apprentissages doivent se faire au quotidien et être présents dans les différents lieux fréquentés par les enfants : maison mais aussi écoles, centres de loisirs, bibliothèques, centres culturels... dans une logique d'implication et de mise en pratique de gestes écocitoyens, qui pourront ainsi devenir habituels. Clé de l'engagement futur en faveur du territoire et de l'environnement, la sensibilisation des plus jeunes, citoyens de demain, est donc indispensable à la réussite du projet de territoire du Parc naturel régional et à sa pérennisation à long terme.

Nature et contenu du projet :

Avec la mise en œuvre de la seconde charte du Parc naturel régional, de nouveaux programmes pédagogiques intitulés « Une action pour mon Parc, une action pour ma Planète » ont été déployés sur le territoire du Parc naturel régional depuis la rentrée scolaire de septembre 2020. Ils permettent d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de projets annuels ou pluriannuels alliant des phases d'apprentissages scientifiques et techniques, de réflexion, d'expérimentation, de mise en pratique d'une ou plusieurs actions concrètes et de valorisation du projet. Les élèves sont impliqués à chaque étape du projet.

Objectifs des programmes :

L'objectif de ces programmes, alliant sensibilisation et mise en pratique, est de permettre aux élèves de faire l'expérience, dès le plus jeune âge, d'une citoyenneté active en participant à la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement (*trier les déchets de l'école, économiser l'eau, l'énergie, favoriser la biodiversité, etc.*) au sein de leur école ou de leur commune.

Ce programme éducatif est également l'occasion, pour le Parc naturel régional :

- de sensibiliser les parents et familles,
- de soutenir l'économie de proximité par l'implication des acteurs éducatifs et associatifs locaux au sein des programmes pédagogiques développés.

Nature et contenu des programmes, modalités d'accompagnement :

Les programmes, leur contenu, leur suivi sont menés en partenariat avec l'Education nationale et les structures éducatives partenaires du Parc naturel régional. Les enseignants sont à l'origine du projet, choisissent le thème principal de travail, formalisent les objectifs, décident des modalités de travail au sein de leur classe, choisissent les animations et sorties.

Ces animations sont prises en charge financièrement par le Parc naturel régional, mais pas les déplacements en car. Un nombre limite d'animations par projet est fixé pour chaque classe participante. Le nombre maximum de projets pouvant être accompagnés est décidé chaque année par le Parc naturel régional en fonction de l'enveloppe financière dont il dispose.

Soutien pédagogique, technique et financier du Parc naturel régional :

Pour favoriser l'émergence de tels projets participatifs et concrets, le Parc naturel régional :

- apporte une aide au montage et au suivi du projet, en éditant notamment un guide éducatif, permettant aux enseignants de formaliser leur projet,
- propose de former les enseignants aux thématiques développées,
- assure un accompagnement technique, pédagogique et financier tout au long du projet,
- assure le lien entre les enseignants et les différents acteurs locaux,
- développe des outils pédagogiques qu'il fournit aux enseignants porteurs de projets,
- organise, en partenariat avec chaque enseignant, un moment de valorisation du projet mené (et y convie les parents des élèves participants, les élus communaux, les partenaires),
- réalise un « Journal des Ecoles écocitoyennes » afin de valoriser l'ensemble des projets.

Cette demande concerne :

- l'actualisation du guide éducation à destination des enseignants en mai/juin 2025 (guide pédagogique 2025/2026),
- le démarrage de nouveaux projets pour 30 nouvelles classes à partir de septembre 2025 (rentrée scolaire 2025/2026) : financement des animations et ateliers pédagogiques qui auront lieu de octobre 2025 à mars 2026,
- l'accompagnement, d'avril à juin 2026, des actions concrètes et de la valorisation des projets.
- La réalisation d'un livret pédagogique découverte du PNR pour les élèves de CE2 à CM2
- la réalisation d'un « Journal des écoles écocitoyennes » en mai 2026,
- l'achat de matériel, livres et l'impression de documents pour l'accompagnement des projets.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Prestataires extérieurs

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 80 251 €

Coût total HT : 66 876 €

Assiette subventionnable : 80 251 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	50 000 €	62,3 %
CR RIF	15 000 €	18,7 %
CD 60	15 251 €	19,0 %
TOTAL TTC	80 251 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Renouvellement des panneaux commune du « Parc naturel régional » - FI40

Localisation :

Brasseuse, Creil, Mortefontaine, Raray, Rhuis, Roberval, Aumont-en-Halatte, Le Plessis-Luzarches, Lassy

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation II : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics

- Mesure 31 - Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune

Justification par rapport à l'objectif :

Les panneaux « commune du Parc naturel régional Oise – Pays de France » ont pour objectifs de :

- Faire connaître le Parc aux habitants, les rendre fiers et renforcer le sentiment d'adhésion au territoire et aux valeurs de la Charte ;
- Faire prendre conscience aux habitants et visiteurs qu'ils sont dans un territoire au patrimoine exceptionnel à préserver ;
- Être un vecteur de communication touristique, les Parcs naturels régionaux ayant une image touristique très positive qui attire le public amateur de tourisme nature.

A la création du Parc, en 2004, ces panneaux ont été installés à l'entrée des communes du territoire. Aujourd'hui, ils sont abimés ou ont disparu.

Nature et contenu du projet :

En 2021, lors de l'extension du territoire du Parc, les 15 nouvelles communes ont été dotées de panneaux neufs.

Par ailleurs, il a été décidé de remplacer progressivement les panneaux des anciennes communes. Une première phase a été réalisée en 2022 pour équiper 25 anciennes communes. Une deuxième phase a permis de poser ces panneaux dans 20 communes. Il reste à équiper 9 communes. Il s'agit donc de renouveler 4 à 5 panneaux usagés par commune à leurs entrées.

Il s'agit de panneaux type E33b « Commune du Parc naturel régional Oise-Pays de France », dos ouvert profilé, fixations et poteaux acier galvanisé. Ces panneaux suivent la nomenclature du Code de la route, les panneaux sont sur fond marron, avec un lettrage et un listel blanc comportant le nom du Parc naturel régional Oise - Pays de France en lettres majuscules, précédé du logo du Parc sur un carré à fond blanc.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Entreprise Signature

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 20 702 €

Coût total HT : 17 252 €

Assiette subventionnable : 17 252 € HT

Plan de financement :

CR IDF	8 626 €	50 %
CD 60	8 626 €	50 %
TOTAL HT	17 252 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Travaux à la Maison du Parc – 2025 - F141

Localisation :

Concerne la Maison du Parc

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Cette opération concerne les moyens de mise en œuvre de l'ensemble des mesures de la Charte.

Justification par rapport à l'objectif :

Le projet fait suite à une précédente tranche de travaux réalisée à la Maison du Parc, localisée à Orry la Ville. Ces travaux avaient consisté au remplacement de certaines baies anciennes du rez-de-chaussée par des fenêtres et porte-fenêtres à double vitrage.

Au regard des exigences en matière d'économie d'énergie, dans un devoir d'accueil du public à la Maison du Parc et de confort pour les agents qui y travaillent, il est indispensable de poursuivre le remplacement des anciennes menuiseries.

Aussi, il est proposé une nouvelle tranche de travaux concernant le changement de baies.

Nature et contenu du projet :

Le projet consiste à remplacer les baies de la bibliothèque et de la salle d'exposition par des menuiseries à double vitrage respectant toutes les caractéristiques patrimoniales des anciennes baies (matériaux, profils, dessin,...). Les volets qui sont en très mauvais état et dont certains ne ferment plus seront aussi remplacés.

Par ailleurs, il est également proposé de remplacer la porte de service, servant de sortie de secours, car son état sanitaire est très préoccupant et le système de secours n'est plus fiable.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Entreprise privée

Date de commencement de l'opération : juin 2025

Durée des travaux : 3 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 113 931 €

Coût total HT : 94 942 €

Assiette subventionnable 94 942 € HT

Plan de financement :

CR HDF	35 000 €	36,9 %
CR IDF	40 000 €	42,1%
CD 60	19 942 €	21,0 %
TOTAL HT	94 942 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Equipement du Parc – 2025 – F142

Localisation :

Concerne uniquement l'équipement de l'équipe du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Concerne l'activité et l'équipement du Syndicat Mixte

Justification par rapport à l'objectif :

L'équipement du Parc doit se renouveler au fil du temps avec le remplacement régulier des postes les plus vétustes « au fil de l'eau ».

Nature et contenu du projet :

Chaque chargé de mission dispose d'un ordinateur portable pour travailler, c'est bien évidemment un outil indispensable dont le bon fonctionnement est primordial. Les ordinateurs les plus anciens datent de 2018 et vont atteindre un âge critique qui laisse supposer la nécessité d'en changer un certain nombre à partir de 2025.

Il est donc proposé de prévoir l'acquisition de 5 ordinateurs portables pour remplacer du matériel qui le nécessite.

Par ailleurs, est budgété sur cette fiche d'équipement le mobilier en bois local qui sera fabriqué suite au concours (cf. fiche F 133).

Une première estimation du coût de chaque mobilier a été réalisée. Une enveloppe de 7 300 € semble nécessaire pour les prototypes.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : ARANET et menuisier

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 20 796 €

Coût total HT : 17 330 €

Assiette subventionnable : 17 330 € HT

Plan de financement :

CR IDF	17 330 €	100 %
TOTAL HT	17 330 €	100 %

**REPONSE A UN APPEL A PROJET EUROPEEN
POUR LES TRAVAUX DE RECHERCHE-ACTIONS
CONCERNANT LA FORET DE CHANTILLY**

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : REPONSE A UN NOUVEL APPEL A PROJET EUROPEEN POUR LA SUITE DU PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA FORET DE CHANTILLY

I - L'appel à projet

L'Union européenne soutient le développement rural dans les Etats-membres avec le FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural). Le FEADER cofinance ainsi des politiques de développement agricole et rural nationales inscrites dans les Programmes de Développement Rural.

En tant qu'autorité de gestion du FEADER, la Région Hauts-de-France conduit l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du programme de développement rural (PDR) Picardie.

L'appel à projets lancé par la Région Hauts-de-France porte sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI).

Un groupe opérationnel (GO) est un collectif d'acteurs d'horizons différents, mis en place à l'échelle locale et qui se constitue sur la base d'un besoin ou d'une problématique exprimé par les agriculteurs, les forestiers et/ou les acteurs de la chaîne alimentaire. Le groupe élabore un projet dans le but de trouver des solutions innovantes à ce besoin.

L'incitation aux échanges et aux interactions entre acteurs est un des enjeux forts affichés par la Stratégie Régionale Agricole dans le domaine de l'innovation. En effet, la coopération, notamment entre acteurs économiques et de la recherche-innovation, permet de favoriser l'émergence de solutions innovantes, dans tous les champs, renforçant, par ce biais, la triple performance et des exploitations agricoles et sylvicoles.

La Région avait lancé un premier appel à projet pour la période 2022/2024 auquel le PNR avait répondu avec l'INRAe, l'Institut de France et l'ONF. Ce groupement avait été sélectionné par la Région.

Les financements du FEADER ont permis :

1. Des recherches menées par l'INRAE – Nancy visant à :
 - Dater et quantifier les sécheresses passées (à partir de 1959 avec une spatialisation intra-massif) par modélisation de bilan hydrique à partir des données climatiques de Météo France et des caractéristiques des sols ;
 - Etudier les trajectoires de croissance des arbres sains et dépérissants, avant et après les attaques de hanneton, afin d'identifier et d'analyser les accidents de croissance liées aux sécheresses et aux hannetons et la résilience de la croissance à ces accidents ;
 - Déterminer si des génotypes plus résistants ou moins attractifs sont déjà présents dans la population et si les défoliations à répétition prédisposent les arbres aux dépérissements.
2. Un travail de prospective et la conduite d'ateliers participatifs pour imaginer la forêt de demain. 5 ateliers se sont tenus rassemblant une 40° d'usagers de la forêt (forestiers, France Galop, associations, bénévoles, chasseurs, pratiquants de sport de pleine nature, guides

nature ...). Ces réflexions vont alimenter la feuille de route 20230 de l'Institut de France sur le Domaine de Chantilly.

3. Un travail sur la structuration des données et la recherche d'une interopérabilité avec les outils existants (outils de l'ONF). L'interopérabilité entre les outils de l'ONF et les données existantes n'a pas pu être mise en œuvre.
4. Un chargé de mission pour coordonner l'ensemble du programme de recherche

La Région lance un deuxième appel à projet dans la continuité du premier. Il est proposé de répondre à ce deuxième appel à projet. Une enveloppe de 300 000 € serait potentiellement disponible.

2- Le projet proposé

La première phase de ce programme de recherche a permis d'acquérir des données uniques en France, notamment grâce à un collectif local de bénévoles très actif. Ces données permettent à présent :

- de contribuer à une gestion durable de l'ensemble de la forêt de Chantilly (zoner l'action),
- d'innover dans les pratiques (Sylviculture Mélangée à Couvert Continu) prenant en compte d'une part, les connaissances des acteurs de la gestion (Domaine de Chantilly, ONF) et, d'autre part, celles acquises par les scientifiques.

La deuxième phase du programme de recherche (2025-2027) a pour objectif de passer à une phase plus opérationnelle, de permettre de suivre l'évolution de la forêt et de partager les connaissances pour prendre les décisions de gestion requises. Il est notamment question de développer des outils numériques de gestion forestière sur la base des données de terrain collectées durant la première phase du programme de recherche.

Il s'agit :

- de doter l'Institut de France des outils permettant de connecter les informations entre elles (données du PNR Oise Pays de France, données de gestion, capteurs en forêt, télédétection, données de la recherche), en permettant leur visualisation sur tablette et leur mise à jour automatisée dans les bases de données ;
- de mettre en place la chaîne permettant d'interconnecter les flux d'informations sur des tablettes de terrain (déjà acquises, logiciels déjà acquis, développements à faire, compatibles avec la durée du projet) avec comme objectif des outils opérationnels pour les acteurs de la gestion.

Trois actions sont prévues dans le projet :

- Action 1 : Visualisation des cartes existantes, issues de la recherche, sur le site du PNR, pour les mettre à disposition des citoyens ;
- Action 2 : Créer le flux de données permettant au gestionnaire de terrain de bénéficier d'un maximum d'informations lors des opérations sylvicoles (points d'appui pour le renouvellement de la forêt, localisation de la ressource en bois et de son état sanitaire, types et propriétés des sols (carbone, éléments minéraux) ...)
- Action 3 : Créer le flux de données permettant l'exploitation des données de gestion par la recherche pour améliorer/valider les informations disponibles (calages outils proxy-télédétection qui servent en retour à améliorer les outils pour les acteurs de la gestion).

La réponse à l'appel à projet est en cours de finalisation et sera présentée en Comité syndical.

Le Parc naturel régional serait chef de file et participerait au projet en temps passé (assistante ou vacataire pour les aspects administratifs, géomaticien, chargée de communication...).

Je vous propose :

- **de valider ce programme**
- **de m'autoriser à déposer le dossier à l'appel à projet portant sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI)**
- **de m'autoriser à signer les conventions avec les partenaires du groupe opérationnel**

**OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE DES
PRODUCTEURS**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE France**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : OUVERTURE D'UNE REGIE DE RECETTES « BOUTIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE »

Suite à l'étude de faisabilité d'un point de vente collectif de produits de la marque Producteurs Oise - Pays de France et en concertation avec les producteurs, il a été convenu de valoriser les producteurs du territoire à la Maison du Parc, située à Orry-la-Ville, avec la mise en place d'une boutique vitrine.

La mise en place de la boutique a été étudiée en interne par la chargée de mission agriculture et le service administratif en lien avec le comptable public assignataire de Senlis, notamment sur les aspects administratifs : mise en place d'une régie dédiée, désignation du régisseur et des mandataires, gestion des stocks, etc.

Principe de la boutique de la Maison du Parc

La boutique vitrine serait installée au niveau du hall d'entrée à l'accueil et les ventes seraient gérées principalement par les agents d'accueil.

Il est proposé que la boutique puisse proposer 3 types de produits :

- Des produits alimentaires locaux achetés auprès des Producteurs de la marque ;
- Des produits culturels tels que des livres, des cartes, etc. ;
- Divers objets publicitaires sur la thématique du Parc.

Dans un premier temps, seuls les produits alimentaires locaux seraient concernés. La boutique proposerait uniquement des produits alimentaires locaux en épicerie sèche afin de faciliter leur gestion et leur stockage à la Maison du Parc : confitures, pots de miel, jus de fruits, bières, rillettes, soupes, conserves, tisanes, savons, aromates, vinaigres, etc.

Une sélection serait réalisée afin de proposer une gamme diversifiée et riche aux visiteurs de la Maison du Parc.

La gestion de la boutique, à savoir le stock, les commandes des produits et la comptabilité serait gérée par les agents d'accueil en lien avec la chargée de mission agriculture.

Mise en place de la boutique

Création d'une régie

Il a été choisi de privilégier l'achat-revente, avec la mise en place d'une régie de recette.

La Trésorerie a indiqué que cette régie ne serait pas assujettie à la TVA au vu du chiffre d'affaires attendu.

Il est donc proposé la création d'une régie de recettes avec ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor public.

La création d'une régie nécessite de désigner un régisseur et un mandataire suppléant responsables de la régie ainsi que deux mandataires qui pourraient encaisser les ventes. Il est convenu que la chargée de mission agriculture puisse être le régisseur de la régie. Les mandataires doivent encore être désignés.

Un fond de caisse d'un montant de 100 € serait mis à disposition du régisseur, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur serait autorisé à conserver est fixé à 1000 € et le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 500 €

Sélection et fixation des prix

La sélection des produits alimentaires locaux sera réalisée en interne et soumise au Bureau syndical.

L'achat des produits sera réalisé via le budget annexe du Parc naturel régional Oise - Pays de France sous la procédure habituelle : devis, bon de commande, facture et paiement par mandat administratif.

La revente à perte est une pratique commerciale interdite, il n'est donc pas autorisé de revendre un produit en l'état au-dessous de son prix d'achat effectif. De plus, en février 2019, pour défendre le revenu agricole, la loi EGalim a relevé le seuil de revente à perte avec une marge minimale de 10% sur les produits alimentaires.

Les tarifs de vente de la boutique de la maison du Parc seront fixés de la manière suivante : prix d'achat des produits (livraison comprise) + marge de 10%. La tarification fait l'objet d'un arrêté de fixation des tarifs généraux.

Une remise pourra être appliquée au tarif de vente pour tout produit endommagé ou produit dont la date limite de consommation (DLC) est proche ou la date de limite d'utilisation optimale (DLUO) va être dépassée ou est dépassée.

Encaissement des ventes

Les recettes sont encaissées selon 2 modes de recouvrement : numéraire et carte bancaire.

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France devra donc s'équiper d'un terminal de paiement (TPE) reconnu par la DGFIC.

La marge de 10% appliquée au prix d'achat effectif des produits permettront de prendre en charge les frais du TPE (frais de transaction de 1,75% et éventuel abonnement).

Frais initiaux pour la mise en place de la boutique

La mise en place de la boutique va engendrer des frais pour l'équipement administratif et informatique de la boutique. Les frais de mise en place qui sont à prévoir sont d'environ 2 500 €.

Les frais de mise en place comprennent l'achat de :

- Une tablette/ordinateur dédiée à la gestion administrative des stocks, des ventes, etc.
- Une caisse pour les encaissements numéraires et les tickets de carte bleue à conserver ;
- Un boîtier pour paiement par carte bancaire (avec recharge de bobine de papier).
- Un coffre-fort dédié à la régie de la boutique.

Il est prévu que la boutique soit opérationnelle au printemps 2025.

Je vous propose de m'autoriser à instituer une régie de recettes pour la vente de produits locaux, produits culturels, goodies auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

**ADHESION A LA CONVENTION DE
PARTICIPATION
« PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE
CENTRE DE GESTION DE L'OISE**

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance pour leurs agents à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les centres de gestion se sont vus confier la mission de conclure, pour le compte des collectivités territoriales, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques santé et prévoyance au profit de leurs agents.

Le Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) a lancé une mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance au profit des collectivités. Le Comité Syndical a, par délibération n°14/22 du 28 mars 2022, donné mandat au CDG60 pour participer à cet appel public à concurrence.

A l'issue de la procédure, le CDG60 a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès de TERRITORIA MUTUELLE à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

A l'adhésion, l'employeur sélectionne pour l'ensemble de ses agents :

- Soit la formule 1 (protection minimale) soit la formule 2 (Pack prévoyance),
- Au sein de la formule choisie, l'employeur déterminera également le niveau d'indemnisation pour les garanties incapacité temporaire de travail et invalidité permanente : niveau 1 (90%) ou niveau 2 (95%)

Formule 1		Formule 2	
Protection minimale composée de la garantie incapacité obligatoire, les autres garanties étant proposées en option année 2023 et 2024		Pack prévoyance composé des garanties incapacité, invalidité et décès A compter du 1 ^{er} janvier 2023	
Niveau 1 : 90%	Niveau 2 : 95%	Niveau 1 : 90%	Niveau 2 : 95%

L'adhésion pour les agents à cette prévoyance n'est pas obligatoire et il revient à chacun d'y adhérer volontairement. La participation financière est attachée à cette convention de participation. Ainsi les agents qui n'y souscriront pas ne pourront pas percevoir cette participation.

Je vous propose :

- **D'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2025, à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE en :**
 - **Optant pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95%**
 - **Fixant le montant mensuel de la participation financière à 7,00€ pour les agents qui auront fait le choix de souscrire à la prévoyance issue de cette convention de participation.**
- **De m'autoriser à signer cette convention et toutes les pièces afférentes.**

**OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR
TERRITORIAL ET FERMETURE DUN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
PREMIERE CLASSE**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

**OBJET : OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET
FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE IERE
CLASSE**

Madame Danielle DAU-BRIGTHON, Adjointe administrative principale 1^{ère} classe, occupe le poste de responsable administrative et financière au sein du Parc naturel régional Oise – Pays depuis 2018, suite au non renouvellement du contrat du précédent RAF.

Madame Danielle DAU-BRIGHTON vient d'être inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial 2024, par voie de promotion interne.

Considérant qu'elle occupe un poste au PNR valant le grade de rédacteur,

Je vous propose

- **d'ouvrir un poste de rédacteur territorial catégorie B afin de permettre à Mme DAU-BRIGTHON d'être promue au grade de rédacteur.**
- **de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

AUGMENTATION DES HEURES DE VACATION

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : AUGMENTATION DES HEURES DE VACATION

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France organise des sorties et manifestations et participe à de nombreux salons. Pour cela, il a recours à du personnel vacataire (étudiants, retraités...) que le Parc forme.

Par ailleurs, ces vacataires permettent de renforcer les moyens humains du Parc, en participant :

- à la distribution de la documentation du Parc (documents touristiques, documents institutionnels, flyers et affiches pour les sorties, etc.),
- à la réalisation de missions ponctuelles variées (secrétariat, observations de terrain, alimentation du SIG, vérification et entretien des barnums du PNR, rangement de cartons de documentation, etc.).

En début d'année, le Comité syndical a voté une enveloppe de 1000 heures de vacation (jusqu'au 31 mars 2025).

Cette année, la fête des 20 ans du Parc naturel régional a mobilisé beaucoup de vacataires et d'heures de vacation, pour la préparation et l'évènement.

En outre, le départ, cet été, de Thibault Bachasson au secrétariat et son remplacement au 25 novembre a amené l'équipe administrative à recourir à des heures de vacation pour l'accueil.

A cette date, toutes les heures de vacation ont été consommées.

Aussi, je vous propose de prévoir 300 heures de vacation supplémentaires pour faire face aux demandes de stands et à nos sorties jusqu'au 31 mars 2025.

DÉCISIONS DU BUREAU

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU 2024



PRESENTATION AU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2024

Séance du 13 Février 2024

- Modalités de rendu des avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables de SURVILLIERS ;
- Convention pour le déploiement de la plateforme OUTDOORVISION pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France ;
- Avenant à la convention « Action cœur de ville » de SENLIS.

Séance du 14 Mars 2024

- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour le projet partenarial avec OISE-LES-VALLEES ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la renaturation d'une mare à LA CHAPELLE-EN-SERVAL ;
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour un complément au travail de prospective en cours sur la forêt de Chantilly.

Séance du 2 Avril 2024

- Avis sur le PLU de LUZARCHES ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la fourniture et la pose d'une clôture pour de l'écopâturage à FOSSES ;
- Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels d'ILE-DE-FRANCE ;
- Mobilisation du fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière pour la construction d'un bâtiment de stockage agricole à MONTEPILLOY.

Séance du 30 Mai 2024

- Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de BEAUMONT-SUR-OISE ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, LUZARCHES et la MAISON DU PARC ;
- Mobilisation du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière pour le projet de construction d'un bâtiment équestre à AVILLY-SAINT-LEONARD ;
- Renouvellement de la convention de partenariat de l'opération régionale « Plantons le décor » 2024-2027 avec ENRX.

Séance du 18 Juin 2024

- Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables des communes de LUZARCHES, VILLENEUVE-SUR-VERBERIE, GOUVIEUX ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour l'animation du programme « Arbres fruitiers » ;
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour des analyses complémentaires sur le site rue du Pont de Saint-Paterne à PONTPOINT ;

- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour l'accompagnement du Parc naturel régional Oise – Pays de France dans le cadre de son assujettissement au décret tertiaire ;
- Modification du montant d'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique suite à l'augmentation du coût de la partie ingénierie du Service public de l'efficacité énergétique ;
- Demande de labellisation du Projet alimentaire territorial du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Séance du 03 septembre 2024

- Avis sur le PLU de Mortefontaine

Séance du 12 novembre 2024

- Avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière DEGAN à SAINT-MAXIMIN ;
- Mobilisation du fonds en faveur de la gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour les communes de FOSSES, SURVILLIERS, BETHEMONT-LA-FORET, MONTLOGNON, CREIL, LUZARCHES, CHANTILLY et RARAY ;
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagements » pour une étude d'aménagement du site des 3 Châteaux à COYE-LA-FORÊT ;
- Mobilisation du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière pour l'extension d'un corps de ferme à VER-SUR-LAUNETTE ;
- Mobilisation du fonds en faveur de la faune sauvage pour un dispositif amphibiens et des nichoirs à chouettes
- Renouvellement de la candidature du PNR pour la mise en place de MAEC ;
- Convention pluriannuelle d'objectifs avec le conservatoire national botanique de BAILLEUL.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

LISTE DES DECISIONS DU PRESIDENT



PRESENTATION AU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2024

CONVENTIONS

- Convention pour le déploiement de la plate-forme OUTDOORVISION pour le Parc naturel Régional Oise-Pays de France
- Convention relative à la fourniture et pose de panneaux de signalisation d'informations locales à Auger-Saint-Vincent
- Convention relative à l'utilisation des données GEOTREK et la valorisation d'itinéraires de randonnées sur le site internet de l'office de tourisme Chantilly-Senlis
- Convention « Sorties Nature » pour le Festival de l'Oiseau et de la Nature 2024
- Convention relative à la poursuite de l'expérimentation de maximum 9 lignes de covoiturage avec la ROUE VERTE
- Convention relative à la renaturation de la mare de la mairie à la Chapelle-En-Serval
- Convention financière 2024 entre le Parc naturel Régional Oise-Pays de France et l'Agence d'urbanisme et de développement Oise-les-Vallées
- Convention relative à la fourniture et à la pose d'une clôture pour éco-pâturage au parc des trois collines à Fosses
- Convention relative à l'élaboration d'esquisses architecturales pour le projet de création d'une cantine et de salles de classes en matériaux biosourcés à Thiers-Sur-Thève
- Convention relative à la fourniture, la maintenance et la logistique de livraison de vélos triporteurs avec BOB-E-BIKE
- Convention relative à l'étude des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales sur la commune de Chaumontel
- Convention relative à l'étude des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales sur la commune de Gouvieux
- Convention relative à l'étude des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales sur la commune de La Chapelle-En-Serval
- Convention relative à l'étude des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales sur la commune de Luzarches
- Convention relative à l'étude des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales sur la commune de Raray
- Convention relative à l'étude des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales sur la commune de Survilliers
- Convention relative à l'étude des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales sur la commune de Ver-Sur-Launette
- Convention relative à la restauration du portail de l'ancienne Banque de France à Senlis par ORPI
- Convention relative à la restauration de trois poteaux forestiers indicateurs jalonnant les trois forêts par l'APTF
- Convention relative à la restauration d'un mur ancien de la résidence Ô de Lys à Gouvieux par SERGIC
- Convention relative à la restauration du grand portail en bois de la ferme de Montmartre à Barbery par Monsieur Dimitri ROLAND
- Convention relative à la restauration des maçonneries de façade du grand portail du prieuré Sainte Geneviève de Borest par Madame Isabelle DEGRAEVE
- Convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'animation des DOCOBS des sites NATURA 2000 pour l'année 2023

- Convention relative à l'étude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique sur le territoire avec l'Association Bio en Hauts-De-France
- Convention relative à l'attribution d'une aide financière pour la construction d'un bâtiment de stockage et d'aménagement des abords sur la commune de Montépilloy
- Convention relative à l'étude d'aménagement hydro-écologique et paysager d'un fond de vallée sur la commune de Béthemont-La-Forêt
- Convention relative à la fourniture et aux travaux pour l'abattage, le dessouchage et la replantation de 18 tilleuls Place de la République à Luzarches
- Convention relative à la fourniture et à la pose de clôtures pour écopâturage sur deux parcelles dans le Vallon de Roquemont à Luzarches
- Convention relative à l'attribution d'une aide financière pour la construction d'un bâtiment d'élevage pour chevaux sur la Commune d'Avilly-Saint-Léonard
- Convention relative à la fourniture et à la pose d'une clôture pour éco-pâturage sur le site du Vivray sur la Commune de Saint-Martin-Du-Tertre
- Convention relative à la plantation d'arbres fruitiers sur la Commune de Saint-Vaast-De-Longmont
- Convention de contribution à la réalisation de 2 Atlas de la Biodiversité communale par ECOSPHERE
- Convention relative à l'élaboration d'un règlement local de publicité à Pont-Sainte-Maxence
- Convention relative au fleurissement rue de la Vieille France à Béthemont-La-Forêt
- Convention relative à une expertise sur 180 arbres à Chantilly
- Convention relative à la plantation de 2 vergers à Creil
- Convention relative à une expertise sur un marronnier près de la fontaine Ste-Geneviève
- Convention relative aux 2 marronniers près de la fontaine Ste-Geneviève
- Convention relative à la fourniture de 15 arbres d'ornement à Fosses
- Convention relative à des plantations dans le village de Raray
- Convention relative à la fourniture d'un pommier pour le verger conservatoire à Luzarches
- Convention relative à l'expertise sur 9 arbres dans le parc de la mairie à Survilliers
- Convention relative à l'extension d'un corps de ferme avec un moulin sur la Commune de Ver-Sur-Launette

AVENANTS

- Avenant à la convention « Action cœur de ville » de Senlis
- Avenant n°3 à la convention d'attribution d'une aide financière dans le cadre du « fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière » avec Monsieur DUCHESNE Guillaume
- Avenant n°1 à la mission d'étude « Biodiversité et continuités écologiques des zones d'activités économiques de la CCSSO en accompagnement de la démarche d'écologie industrielle et commerciale »
- Avenant n°1 à la convention Réhabilitation de la mare de Boasne à Montépilloy
- Avenant n°2 à la convention relative à l'expertise de 151 tilleuls à Nointel
- Avenant n°1 à la convention relative à l'éradication de la Renouée du Japon sur les abords du lavoir Saint-Paterne à Pontpoint
- Avenant n°1 à la convention relative à une expertise des arbres du parc du vieux Château à Luzarches
- Avenant n°1 à la convention relative à l'engazonnement des allées du cimetière à Villers-Saint-Frambourg-Ognon
- Avenant n°1 à la convention relative à la plantation du parking Delchet à Asnières-Sur-Oise
- Avenant n°3 à la convention relative à la réhabilitation de la serre de la Mairie de La Chapelle-En-Serval
- Avenant n° 3 à la convention relative à l'expertise de 151 tilleuls au sein de la commune de Nointel

- Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le CEN des Hauts-De-France
- Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec Picardie Nature
- Avenant n°1 à la convention financière pluriannuelle pour « l'animation du Programme Arbres fruitiers » avec Sylvain DROCOURT
- Avenant n°1 à la convention de plantation d'un verger, d'une haie champêtre et d'arbustes à Pontarmé
- Avenant n°4 à la convention relative à la réhabilitation de la serre de la Mairie de La Chapelle-En-Serval
- Avenant n°2 à la convention pour la mise en œuvre de la SVE sur la CCSSO
- Avenant n°1 à la convention relative à une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de végétalisation du groupe scolaire Jacques Prévert à Mours
- Avenant n°1 à la convention relative à la fourniture et aux travaux de fleurissement à Mortefontaine
- Avenant n°1 à la convention LEADER relative à l'aménagement des berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert sur la Commune de Précly-Sur-Oise
- Avenant n°2 à la convention relative à l'attribution d'une aide du LEADER concernant l'aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert sur la Commune de Précly-Sur-Oise

MARCHES PUBLICS

- MAPA « Aménagements paysagers intégrant la gestion alternative des eaux pluviales dans les communes du Parc » lots 3 et 6 attribué à ATELIER DE L'OURS, lots 5 et 7 attribué à A CIEL OUVERT
- MAPA « La contribution à la réalisation d'atlas de la biodiversité communale pour 2 communes du Parc » attribué à ECOSPHERE
- MAPA « Réalisation de travaux de restauration de menuiseries extérieures au château de la Borne Blanche du Parc » infructueux
- MAPA « Etude de mise en valeur et de gestion du site de la Canardière à Chantilly » en cours
- MAPA « Etude de cartographie complémentaire des zones humides du territoire du PNR » en cours

ACCORDS DE COOPERATION

- Convention-cadre avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France
- Convention-cadre d'accès et d'utilisation des missions et services hors cotisations proposés par le Centre de gestion de l'Oise
- Contrat de Parc naturel Régional Oise-Pays de France avec la Région d'Ile-de-France
- Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France
- Convention-cadre entre le Conseil Départemental du Val d'Oise et le Parc naturel Régional Oise-Pays de France pour la période 2024/2026
- Convention relative au renouvellement du chantier d'insertion sur le Domaine de Chantilly et ses abords
- Convention de mise à disposition réciproque des données relatives au massif forestier de Chantilly
- Convention attributive de subvention dans le cadre du Programme Paysages, Eau, et biodiversité année 2024 avec la DREAL Haut-De-France
- Convention de partenariat entre le Département de l'Oise et les partenaires pour le déploiement du dispositif de veille qualité des sentiers Suricate Sentinelle
- Convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergie Electricité et Gaz naturel avec le SE60
- Convention relative aux recherches archéologiques dans le domaine forestier de Chantilly avec le Domaine de Chantilly
- Convention relative aux recrutements avec CAB'RH

- Convention relative à la mise à disposition de l'outil de gestion des actes d'urbanisme GEOxalis
- Convention de mise à disposition des données « Modèle numérique de terrain » extraites du LIDAR réalisé sur le domaine forestier de Chantilly pour Messieurs CAPPS-TUNWELL et PASSMORE
- Convention relative à l'accompagnement sur le foncier agricole au sein du territoire du Parc naturel Régional Oise-Pays de France avec l'Association Terre de Liens Hauts-De-France
- Convention relative à la mise en place d'un dispositif de secours prévisionnel avec l'Association des Sauveteurs de l'Oise
- Convention de partenariat entre le Parc naturel régional Oise-Pays de France et le Service public de l'Efficacité énergétique
- Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Les recycleuses »
- Convention relative à la réalisation d'un audit de la marque « Producteurs Oise-Pays de France »
- Convention de partenariat pour le déploiement de la plateforme Outdoorvision au sein des Parcs naturels régionaux
- Convention relative à l'attribution d'une aide du LEADER pour l'opération intitulée « Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux pour la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
- Convention relative à l'attribution d'une aide du LEADER pour l'opération intitulée « Projet JADEN » pour l'Association Chantilly Nature
- Convention relative à l'attribution d'une aide du LEADER concernant la réhabilitation d'un ensemble de bâtiments patrimoniaux du centre-ville de Viarmes pour en faire un lieu de vie
- Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les acteurs locaux dans le cadre du plan stratégique national 2023/2027 (LEADER)

QUESTIONS DIVERSES